

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES : **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente**
Mme CORINNE GENDRON, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DESSERTE EN GAZ NATUREL DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SAGUENAY PAR ÉNERGIR S.E.C.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 13 août 2019 à 19 h
Hôtel La Saguenéenne, Salle Cabaret B
250, rue des Saguenéens
Saguenay

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 13 AOÛT 2019

| | |
|---------------------------|---|
| MOT DE LA PRÉSIDENTE..... | 1 |
|---------------------------|---|

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

| | |
|---|----|
| Mme LOUISE MORAND, (DM2) Vigilance Hydrocarbures Québec | 5 |
| M. PIERRE CHARBONNEAU (DM10)..... | 13 |
| M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ, (DM12) Coalition Fjord | 21 |
| Mme ALEXANDRA DUPÉREÉ, (DM5) Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean..... | 29 |

SUSPENSION

REPRISE

| | |
|---|----|
| MM GILLES BRASSARD, JEAN-PHILIPPE TREMBLAY (DM14) Union des producteurs agricoles Saguenay–Lac-Saint-Jean..... | 37 |
| M. NICOLAS LAVOIE (DM13)..... | 54 |
| Mme LOUISE DENIS (DM3)..... | 61 |
| M. CLAUDE VILLENEUVE (DM18)..... | 64 |
| M. ROBERT ROUSSEAU Énergir s.e.c., initiateur du projet..... | 78 |
| Mme NANCY ROBERTSON | 86 |
| M. PATRICE GOBEIL..... | 91 |
| MOT DE LA FIN | 96 |

AJOURNEMENT

**SÉANCE DU 13 AOÛT 2019
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Alors, bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de Saguenay par Énergir.

10

Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion vidéo.

15

Je me nomme Marie-Hélène Gauthier et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

20

Cette commission est composée de la commissaire madame Corinne Gendron et de moi-même. Nous échangerons avec les participants qui ont décidé de présenter leur mémoire ou présenter une opinion verbale aujourd'hui pour clarifier certaines idées de l'opinion présentée.

25

La commission est aidée par messieurs Jasmin Bergeron, Jean-François Bergeron, qui est avec nous ici ce soir, et Karim Chami, qui sont analystes. Alors, les deux autres qui ne sont pas parmi nous ce soir vont faire leur travail à partir de Québec. Nous avons également madame Annie Cartier, qui est coordonnatrice du secrétariat de la commission, ainsi que monsieur Alexandre Corcoran-Tardif, qui est conseiller en communication. Nous avons également madame Ginette Otis, qui est en support à la commission.

30

Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de messieurs Daniel Moisan et Michel Guimond, responsables de l'organisation technique et de la sonorisation, et monsieur Raphael Sioui, du BAPE, qui est responsable de la webdiffusion des séances.

35

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Eve Giard, sténographe officielle, qui travaille à distance ce soir.

40

La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans une semaine dans les centres de consultation et dans le site Web du BAPE.

Je vous demande s'il vous plaît de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et

autres appareils électroniques, merci.

45 La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants, à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la coordonnatrice à l'arrière de la salle.

50 Nous avons tenu, le 9 juillet dernier, la première partie de l'audience publique, qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

55 Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique, qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet par la présentation et le dépôt d'un mémoire ou d'une présentation verbale.

60 La commission a aussi prévu pour les participants qui ne pouvaient être parmi nous, une ligne téléphonique pour présenter son mémoire.

Alors le déroulement de la séance sera le suivant :

65 Je demande aux personnes qui ont fait connaître avant le 24 juillet dernier leur intention de faire une présentation verbale, et dont la présentation est prévue pour ce soir, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, pour aviser de leur présence afin qu'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire;

Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes;

70 Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

Si le temps le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes sont appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de dix minutes pour leur présentation.

75 Au cours de cette deuxième partie d'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

80 On a eu quelques petites modifications, mais nous avons toujours dix présentations qui sont prévues à l'horaire de la soirée.

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE.

85 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

90 Mentionnons également que le BAPE a récemment créé une page Facebook pour mieux informer le public intéressé à ses travaux. Cette page vise à informer le public des différentes étapes franchies par nos commissions en cours, à partager de l'information liée au BAPE et aussi à recevoir des commentaires concernant l'organisme lui-même. Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook. Donc, nous, on n'en tient pas compte dans les travaux de la commission.
95 Alors, on voulait mettre ça bien clair avec vous.

100 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

105 Nous vous soulignons que, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

110 Alors, le droit de rectification, et laissez-moi vous le définir, ce n'est pas pour engager et être en désaccord avec l'opinion de quelqu'un. C'est vraiment pour corriger de façon démontrée une inexactitude, comme une erreur de date ou une quantité, une fausse référence, une citation erronée, et non de se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion. Ce n'est pas l'endroit pour faire un débat. Alors, c'est le droit de rectification.

115 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Toutefois, s'il se fait tard, vous pouvez le faire également par écrit, et vous avez jusqu'au 20 août prochain pour soumettre vos rectifications.

120 La commission d'enquête pourrait, au besoin, demander à l'initiateur du projet, qui est ici ce soir, de venir répondre à ces questions après la présentation des mémoires.

À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son

enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de consultation régionaux et dans le site Web du BAPE.

125 La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

130 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 7 novembre prochain. Par la suite, le ministre disposera de quinze jours pour le rendre public.

135 Parallèlement à cette partie publique, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et selon quelles conditions, appartient au Conseil des ministres.

140 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions seront, et sont, disponibles dans les centres de consultation ainsi que dans le site Web du BAPE.

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

145 Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services et d'obtenir de l'information sur le type de participation à nos travaux. Vous n'y inscrivez pas votre nom; et c'est anonyme.

150 Dans le but de nous aider à bien vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

155 Alors, nous allons débiter la soirée.

160

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURES QUÉBEC
Mme LOUISE MORAND**

165 **LA PRÉSIDENTE :**

J'invite maintenant notre première participante, qui est madame Louise Morand, qui fera sa présentation par téléphone. Alors, nous allons l'appeler à l'instant.

170 **Mme LOUISE MORAND :**

Oui?

175 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, Madame Morand; c'est Marie-Hélène Gauthier et madame Gendron.

Mme LOUISE MORAND :

180 Oui, bonsoir. Oui?

LA PRÉSIDENTE :

185 Alors, nous vous écoutons. Vous avez quinze minutes pour la présentation de votre mémoire.

Mme LOUISE MORAND :

190 D'accord. Bonsoir, Mesdames les Commissaires. Avant de commencer, j'aimerais savoir si vous voyez la diapositive que j'ai jointe avec le mémoire, le tableau.

LA PRÉSIDENTE :

195 Pas pour l'instant. Je regarde l'équipe technique.

Mme LOUISE MORAND :

200 Si c'est possible de le présenter parce que je vais y faire référence au cours de mon résumé.

LA PRÉSIDENTE :

Et vous l'avez envoyé quand, Madame Morand?

205 **Mme LOUISE MORAND :**

En même temps que le mémoire.

210 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, madame Cartier nous signale qu'elle l'a reçu. Elle va le transférer à l'équipe technique.

215 **Mme LOUISE MORAND :**

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

220 Alors, on va prendre un petit deux minutes. On va vous aviser dès que ça apparaît.

Mme LOUISE MORAND :

225 D'accord. Merci beaucoup. Je m'excuse, je voyais sur Internet, ce n'est pas le même temps. Il y a un délai. Alors, je n'étais pas certaine qui m'appelait.

LA PRÉSIDENTE :

230 Pardon?

Mme LOUISE MORAND :

En fait, je n'étais pas certaine, quand vous m'avez appelée.

235 **LA PRÉSIDENTE :**

240 Ah, par rapport au délai. Alors, vous avez quinze minutes, mais je vais vous dire quand nous allons débiter. Ça ne sera pas long, ils sont vraiment en train de travailler à mettre votre présentation.

Mme LOUISE MORAND :

Oui, c'est parfait. Je peux commencer si vous voulez parce que je fais référence au tableau à la fin de mon exposé.

245

LA PRÉSIDENTE :

Ah bon! Bien, très bien. Alors, vous écoutez.

250

Mme LOUISE MORAND :

Alors, je suis porte-parole du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec — le RVHQ. C'est une organisation qui regroupe des comités de citoyens à travers tout le Québec, des Îles-de-la-Madeleine jusqu'en Outaouais. Nous militons contre les projets d'hydrocarbures pour une véritable transition énergétique et la sauvegarde du climat.

255

Le RVHQ s'oppose fermement au projet de desserte de gaz d'Énergir dans la zone industrialo-portuaire de Saguenay. Nous demandons un moratoire sur le développement des infrastructures gazières au Québec.

260

Alors, je vais résumer les grands points de notre mémoire.

D'abord, au sujet des gaz à effet de serre.

265

Énergir soutient que son projet suscitera peu de gaz à effet de serre et que le gaz présente un avantage compétitif important en termes d'émission de gaz à effet de serre par rapport à d'autres hydrocarbures. Selon une analyse rigoureuse, cette affirmation est doublement fautive. Si on fait une analyse du cycle de vie du gaz qui devrait transiter dans le pipeline, il est évident que la desserte en gaz va générer des millions de tonnes de gaz à effet de serre.

270

Le gaz que distribue Énergir est principalement du gaz de schiste ou du gaz obtenu par fracturation. C'est le gaz le plus polluant et le plus émetteur de gaz à effet de serre qui existe. À lui seul, le client qu'Énergir veut desservir avec sa nouvelle conduite à Saguenay, Métaux BlackRock, devrait émettre 400 000 tonnes de gaz à effet de serre par année selon le rapport du BAPE sur cette industrie. Mais l'idée que le gaz présente un avantage important par rapport au charbon ou d'autres hydrocarbures a été réfutée par un nombre toujours grandissant d'experts, avec des dizaines d'études rigoureuses qui le démontrent.

275

Énergir soutient que le gaz naturel est 32 % moins à effet de serre que d'autres hydrocarbures comme le mazout ou le charbon. J'ai même entendu les responsables du ministère

280

285 de l'Environnement avancer le chiffre de 40 %. Ces chiffres ne reflètent pas les données scientifiques récentes. Si on tient compte de l'analyse de cycle de vie, donc pas seulement de la combustion du méthane; si on tient compte du pourcentage avéré des fuites de méthane; si on tient compte du pouvoir réchauffant du méthane sur la période de ses 10 premières années dans l'atmosphère — et c'est la période qui nous concerne, puisque la transition doit s'effectuer dans un horizon de 10 à 30 ans — donc l'avantage compétitif du gaz par rapport aux autres hydrocarbures dans ces conditions-là, y compris par rapport au charbon, il devient nul, à peu près nul, sinon complètement nul selon ce que nous disent les scientifiques.

290 Alors, je ne vais pas revenir ici sur les précisions qui sont apportées dans le mémoire, mais j'inviterais la commission à examiner attentivement les références et les chiffres que nous apportons.

295 Plusieurs experts reconnaissent que les projets gaziers actuels au Canada et aux États-Unis compromettent les efforts mondiaux visant à enrayer les changements climatiques. C'est d'ailleurs pourquoi le Canada et les États-Unis avaient convenu de légiférer pour obliger le secteur pétrolier et gazier à réduire de près de la moitié ses émissions de méthane d'ici 2025. Le projet a été abandonné à la suite de l'arrivée de Donald Trump à la présidence des États-Unis; et la ministre de l'Environnement du Canada a alors reconnu que le Canada avait reculé parce qu'elle avait dû céder aux pressions de l'industrie.

300 Le responsable de la Chaire de recherche sur le climat de l'Université Concordia et membre de l'équipe de rédaction du sixième rapport du GIEC, monsieur Damon Matthews, a déclaré :

305 *« L'idée que nous pouvons construire de nouvelles infrastructures pour des énergies fossiles légèrement moins polluantes ne cadre pas avec l'objectif de réduction rapide et importante des émissions de gaz à effet de serre. »*

310 Monsieur Matthews fait ici allusion au gaz naturel. Il parle au nom des scientifiques du GIEC. Il réside au Québec et il connaît très bien le système de bourse du carbone au Canada et au Québec. Ce qu'il nous dit, c'est qu'il faut aller plus vite. Le système de plafonnement et d'échange des émissions de carbone n'est pas suffisant. L'ajout de quelque 2 % de biogaz dans le mixte qu'Énergir distribue n'est pas suffisant. Les lois de la physique de l'atmosphère ne vont pas s'aligner sur les besoins du marché. Si on veut réussir à freiner la crise climatique, il faut arrêter de construire de nouvelles infrastructures pour des énergies fossiles, et cela, dès maintenant.

315 Alors, j'invite la commission à porter une attention particulière sur ces constats scientifiques.

320 En ce qui concerne les aspects économiques, je mentionnerai seulement que plusieurs

experts parlent de l'effondrement prochain de l'industrie du gaz de schiste. L'exploitation du gaz obtenu par fracturation que distribue majoritairement Énergir n'est pas rentable. Il ne survit que par les subventions des gouvernements. Le projet de desserte qui nous occupe aujourd'hui, financé à 100 % par le gouvernement québécois, en est un exemple.

325

D'autre part, les énergies renouvelables moins chères et moins émettrices de gaz à effet de serre sont en passe de supplanter le gaz; tout comme le gaz a lui-même supplanté très rapidement le charbon. Les experts parlent de technologie de rupture.

330

Enfin, l'analyse des impacts de l'implantation d'une industrie lourde (carburant au gaz distribué par Énergir) sur l'industrie touristique du Saguenay n'a pas été faite. Il apparaît évident que ces impacts seront largement négatifs.

335

Alors, le RVHQ est d'avis qu'au lieu de subventionner un développement aussi hasardeux, destructeur et source de conflits sociaux que la desserte d'Énergir, le gouvernement pourrait investir dans le soutien et le développement d'entreprise qui s'oriente vers la nouvelle économie.

340

En ce qui concerne les aspects environnementaux, nous notons que la combustion du gaz peut générer des émissions de composés organiques volatils et autres particules cancérigènes, donc nuisibles à la santé publique. Aussi, dans les villes où l'aménagement du territoire vise à favoriser la résilience face aux événements climatiques extrêmes qui, on le sait, vont s'amplifier, on renaturalise les berges des cours d'eau et on éloigne les infrastructures industrielles et résidentielles. Le projet d'Énergir va en sens inverse de cette tendance.

345

Enfin, la nouvelle desserte d'Énergir vise à rendre possible l'installation d'industries lourdes et polluantes qui, comme Métaux BlackRock, vont accroître le transport maritime sur le Saguenay qui fait partie de l'habitat du béluga, une espèce déjà menacée. Les effets cumulatifs de l'accroissement du transport maritime escompté avec la desserte en gaz ne pourront pas être atténués une fois les industries installées. Ce développement industriel est nuisible pour l'espèce.

350

Pour finir, c'est ici que j'aimerais commenter le tableau. Est-ce que vous l'avez sous les yeux présentement?

355

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui, nous l'avons, merci.

Mme LOUISE MORAND :

360

D'accord. Il a été réalisé à partir des données de la NASA. Chaque trait vertical illustre la

365 température globale terrestre pendant une année. Le point au milieu du tableau indique où nous en sommes aujourd'hui dans la trajectoire de réchauffement de la Terre. À droite, sont modélisés les quatre scénarios de réchauffement climatique décrits par le GIEC. Selon les données les plus récentes disponibles, l'humanité se dirige vers le quatrième scénario, celui de 4,8 degrés d'ici la fin du siècle, ce qui entraînerait un emballement incontrôlable du réchauffement planétaire et la fin de la vie sur la Terre telle que nous la connaissons.

370 Selon le climatologue Kevin Anderson, la probabilité que l'humanité puisse revenir vers le scénario, le premier scénario, et éviter de dépasser la limite sécuritaire de réchauffement planétaire est de l'ordre de 5 %. Pour y parvenir, il faut réduire de façon radicale nos émissions de gaz à effet de serre dès maintenant, et pendant les 10 prochaines années.

375 Des psychanalystes se sont questionnés sur l'apparente indifférence de la population et des décideurs face aux alertes répétées des scientifiques concernant la gravité des crises annoncées et concernant l'urgence de mettre fin à notre utilisation des énergies fossiles. Ils sont parvenus à la conclusion que la perspective de perdre les conditions de notre environnement qui sont essentielles à notre bien-être et à notre survie collective génère de l'anxiété. Cette anxiété sollicite un mécanisme adaptatif qui consiste à se cacher à soi-même la conscience de la réalité douloureuse. Ce sont les mécanismes du déni et du désaveu de la réalité.

380 La vigueur du mythe du gaz comme énergie de transition en dépit des constats robustes de la science qui démontrent le contraire et le financement de l'expansion du réseau de distribution gazier d'Énergir, souvent à même le fonds vert par le gouvernement, relèvent d'un désaveu de la science du climat et de la réalité des crises annoncées. Le refus du gouvernement d'analyser les conséquences environnementales globales des projets industriels, par exemple en tenant compte des émissions de gaz à effet de serre qu'ils génèrent, en fait, en amont et en aval, illustre bien cette volonté de n'entretenir qu'une vision partielle de la réalité.

390 Cet enjeu psychologique apparaît aujourd'hui comme la principale entrave à une véritable transition énergétique et à la création d'une économie viable à long terme.

395 Les scientifiques disent que les choix que nous faisons maintenant et au cours de cette décennie comptent davantage que tout ce que nous pourrions faire au cours des prochains millénaires. Les jeunes d'aujourd'hui qui prennent conscience du chaos qui les attend à cause de l'insuffisance des actions entreprises aujourd'hui pour freiner les crises climatiques et environnementales ont raison de désobéir et de faire la grève. Le 15 mars dernier, plus de 150 000 personnes ont manifesté avec eux dans les rues de Montréal pour dénoncer l'inaction des gouvernements sur la question urgente des changements climatiques.

400 Les jeunes d'aujourd'hui, comme nous tous, ont besoin d'adultes matures capables de sortir

405 du déni et de l'aveuglement volontaire pour faire face à la réalité de l'anthropocène. Il faut les aider à restaurer et à conserver les conditions propices à la vie. Pour se faire, nous devons avoir l'intelligence de respecter les limites que la nature nous impose. Au Québec, en juin 2019, 365 municipalités avaient appuyé la Déclaration d'urgence climatique, la DUC, ce qui représente 77% de la population québécoise.

410 Nous sommes dans une course contre la montre. Une foule d'initiatives sont mises en oeuvre pour accélérer la transition et la population est prête à s'investir, mais nous avons besoin de temps pour réussir. Le développement de projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre précipite. En précipitant la crise climatique, il nous prive de ce temps nécessaire pour éviter le pire.

415 La mission du BAPE, qui est d'informer le gouvernement et la population en donnant l'heure juste sur les impacts anticipés des projets industriels, est d'autant plus vitale. Nous souhaitons que vous réussissiez à tenir compte de ces enjeux dans votre analyse.

Merci.

420 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Madame Morand. Madame Gendron, avez-vous des questions?

Mme CORINNE GENDRON, commissaire :

425 Oui. Merci beaucoup pour votre mémoire. Donc, dans votre présentation vous avez parlé d'un développement qui devrait être axé sur une nouvelle économie, et dans votre mémoire à la page 8, vous nous parlez de l'intérêt qu'il y aurait en lieu et place de l'industrie lourde à développer un secteur économique durable. Est-ce que vous pourriez vous dire un peu quelle est votre vision de ce développement qui serait un développement autre?

430 **Mme LOUISE MORAND :**

435 Oui. Alors, il y a un dicton qui dit : « Quand le feu est pris, si on ne sait pas où mettre nos mains, la première chose à faire, c'est de ne pas les mettre dans le feu. » C'est de les éloigner du feu. Alors, tout ce qui est développement d'hydrocarbure est absolument contraire. C'est comme nourrir le feu.

440 Alors, il y en a une multitude d'initiatives qui se mettent en place présentement pour développer l'économie circulaire, pour développer la réutilisation, pour développer l'agroforesterie, l'agriculture biologique, les énergies alternatives, la géothermie, tout ce qu'on peut faire dans le

domaine du bâtiment, dans le domaine de l'efficacité énergétique.

445 Mais tout ça, en commençant par éviter de continuer de multiplier les infrastructures
d'hydrocarbures. Alors, la première chose à faire, c'est d'arrêter de subventionner les
hydrocarbures et de développer les hydrocarbures. Il y a une multitude de propositions qui
viennent de la société, qui viennent des gens qui s'investissent, et il faut les écouter. Il faut
subventionner ces alternatives-là. C'est des montants moins grands.

450 Évidemment, il y a toute l'idée de l'électrification des transports, et il faut absolument passer
par une évaluation des gaz à effet de serre des projets. Donc, ce n'est pas tout d'électrifier. Si on
doit fournir du béton pour développer un train suspendu, un train sur une rampe, et puis que la
balance des gaz à effet de serre, ça contribue, finalement, ça continue à contribuer à augmenter
les gaz à effet de serre, alors on est encore dans le mauvais chemin.

455 Alors, c'est vraiment... il faut se donner, il faut voir la réalité en face. Il faut faire une étude
par cycle de vie des projets selon les gaz à effet de serre qu'ils génèrent et il faut s'éloigner le plus
vite possible des hydrocarbures.

460 Quand je parlais d'un transport électrique tout à l'heure, je faisais allusion au REM,
évidemment, où les études ont démontré que ça va prendre 25 ans avant de compenser les gaz à
effet de serre de ce train-là. Donc, ça en est un mauvais projet, et puis ce n'est pas parce qu'on
manque de fonds. Il y aurait des investissements possibles, mais il faut tout simplement les faire
de la bonne façon en tenant compte de la réalité des impacts des gaz à effet de serre analysés
selon le cycle de vie.

465

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Alors, je vous remercie beaucoup, Madame Morand. Alors, pour nous ça
termine la présentation de votre mémoire.

470

Mme LOUISE MORAND :

Merci beaucoup.

475

LA PRÉSIDENTE :

Merci, bonne soirée.

480

Mme LOUISE MORAND :

Au revoir.

485 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

490

M. PIERRE CHARBONNEAU

LA PRÉSIDENTE :

495 Alors, monsieur Pierre Charbonneau.

Bonsoir.

500

M. PIERRE CHARBONNEAU :

Bonsoir, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

505

Bonsoir.

M. PIERRE CHARBONNEAU :

510

Pierre Charbonneau, je suis ingénieur en automatisation, électricien automatisation. Je suis gradué de 1989 de l'UQAC, l'Université à Chicoutimi. Donc, j'y travaille depuis 2006, donc 13 ans. Et de ma graduation jusqu'à là, j'ai travaillé dans le milieu industriel comme ingénieur d'entretien en usine dans diverses usines dans la province. Donc, j'ai été à peu près à tous les endroits chez Rio Tinto, dans le temps ça s'appelait Alcan.

515

Donc, j'ai une bonne connaissance du milieu industriel, et pour avoir vu le projet de l'usine d'Alma se faire en 2000 avec tous les rouages que ça implique et l'environnement à l'époque. Donc, j'arrive avec ce point de vue là, du milieu industriel.

520

La présentation que je vais vous faire est complémentaire à mon mémoire, donc je fais un survol des grandes lignes.

Alors, pour commencer, je vais parler de la similarité du projet actuel avec des projets existants. Ensuite, divers autres points qui couvrent sept points en tout, donc : la nécessité, les pratiques reconnues, l'impact sur la pollution, les énergies renouvelables et les enjeux sociaux.

525 Je tiens actuellement, depuis février dernier, une pétition d'appui en faveur des grands projets qui sont les trois grands projets autour de la zone industrialo-portuaire du Saguenay, dont Métaux BlackRock qui est le projet tributaire du projet actuel d'alimentation en gaz de la zone industrielle.

530 Ça m'a permis d'échanger, de m'impliquer au niveau social, de débattre, de répondre à des arguments pour/contre et d'avoir une bonne idée de ce qui se dit par rapport à la question dans le débat régional. J'ai passé des entrevues aussi dans les médias à l'occasion.

Alors, je vais commencer.

535 Donc, premièrement, le projet actuel, si on regarde ici, c'est une image que j'ai tirée du site d'Énergir. Donc, on voit que la desserte a à peu près la même dimension, la même envergure que celle de l'usine de Laterrière Rio Tinto qui a été construite il y a 30 ans.

540 Et si on regarde l'historique de cette ligne, on peut s'attendre à avoir le même historique dans celle qu'il y a présentement en question, dans les 30 prochaines années, on pourrait faire un comparable, j'imagine. Donc, à ma connaissance il n'y a eu aucun problème environnemental sur cette ligne.

545 Donc, les impacts seront les mêmes. On a un milieu qui est comparable, il est situé à quelques kilomètres dans le même secteur régional, ici dans la région. Donc, il n'y a jamais eu d'explosion, il n'y a jamais eu de bris intentionnel ou accidentel. Alors, l'usine a toujours été bien approvisionnée, et puis elle n'a pas beaucoup de traces dans l'environnement, à part la desserte, la servitude pour le passage.

550 Donc, les pratiques ont évolué depuis ce temps-là. C'est certain qu'il y a 30 ans, on n'était pas à un niveau aussi élevé qu'aujourd'hui dans toutes les précautions environnementales. Et on sait que toutes les entreprises s'y conforment en suivant l'évolution de ces exigences-là, et Énergir est certainement le premier en ligne à ce niveau-là. Comme Hydro-Québec au niveau de l'électricité, tous les fournisseurs d'énergie de quelque nature qu'elle soit se mettent à jour dans les lois environnementales.

560 Ensuite, si on regarde l'usine de Laterrière, c'est une usine qui utilise massivement l'électricité pour son électrolyse. Donc, on parle d'énergie verte, les hydroélectricités de plusieurs centaines de mégawatts. Mais elle a quand même besoin de gaz naturel pour ses besoins

565 particuliers. Dans le milieu industriel, la pensée magique, ça ne fonctionne pas. On doit avoir des sources d'énergie qui répondent aux besoins de performance des procédés, sinon l'entreprise ne fonctionnera pas. C'est comme une automobile, si on ne met pas d'essence dedans, elle n'avancera pas, si on parle d'une automobile à gaz. Une automobile électrique, bien, ça lui prend une batterie. Ça fait que ça prend toujours une source d'énergie quelque part, et puis dans une industrie, bien il y en a plusieurs.

570 On ne peut pas décider de dire : « Ah, on remplace le gaz par l'électricité; les éoliennes, par exemple. » Ça ne tient pas. Question de performance, de temps et d'énergie délivrée.

575 Donc, ça va être la même chose pour Métaux BlackRock. On parle à ce moment-là d'une usine qui va utiliser beaucoup l'électricité et, pour ses besoins spécifiques particuliers, va avoir besoin du gaz.

580 Alors, la philosophie de remplacement de source d'énergie de remplacement, c'est bien beau, mais dans le milieu industriel, dans les procédés, on ne peut pas faire de miracles. Donc, le gros bon sens, c'est ça.

585 Ensuite, au niveau de la desserte. Le gouvernement du Canada dans les années 80 a décidé que ça prenait un nouveau port. Le port de Chicoutimi était plein de réservoirs d'huile, c'était très polluant, ça sentait l'huile. Jeune, je me souviens, on passait sur le boulevard Saint-Ignace, qui est le boulevard Saguenay aujourd'hui, ça sentait comme dans une raffinerie à Montréal.

590 Alors, ils ont tout démantelé ça. Il y avait des réservoirs sur le long du Saguenay jusqu'à La Baie, et puis comme dans le rang Saint-Martin, ils ont décidé de relocaliser le port, les fonctionnalités portuaires à Grande-Anse.

595 Maintenant, ce port-là a pris beaucoup de temps à évoluer, à prendre de l'ampleur, et puis il y a quelques années, on a – 30 ans quand même, pratiquement 30 ans plus tard – on a construit le chemin de fer pour ouvrir de nouveaux horizons à ces installations-là. Et le gouvernement quand il a installé ça, il n'a pas fait ça pour faire semblant, là. Il faut que ça serve, une infrastructure portuaire.

600 Donc là, on est rendu à la phase gaz naturel. Il faut, dans un parc industriel, dans une zone industrielle, qu'il y ait des sources d'énergie qui sont capables de répondre aux besoins pour avoir un parc industriel digne de ce nom.

Il y a beaucoup de parcs industriels à travers la province, ou, peu importe où, lorsqu'ils n'ont pas de source de gaz, ils souffrent de sous-développement. La MRC du Fjord en est un bon

exemple : toutes ses localités ont des parcs industriels; elles n'ont pas de gaz; elles veulent le passer pour permettre de nouveaux développements, créer de l'emploi.

605 Ces localités-là se développent, mais il manque d'entreprise, ce qui crée beaucoup de trafic avec les grandes villes. Puis si une entreprise pouvait aller s'installer là-bas à moindres frais pour être plus compétitive, bien elle va le faire. Mais il faut qu'il y ait du gaz par exemple, si c'est ce qu'ils ont besoin.

610 Donc, on bloque des opportunités en n'ayant pas cette source d'énergie là.

Ensuite, donc le projet est quand même tributaire d'un premier client. Donc, c'est sûr qu'il y a une condition à se faire, si le projet ne se fait pas bien, la ligne va attendre. Le premier client qui va s'installer, en l'occurrence, c'est Métaux BlackRock. Ça pourrait être un autre projet, si, mettons les choses changeaient.

615 Bien, la ligne elle va se faire pareil parce qu'une zone industrialo-portuaire, une zone industrielle, doit avoir des sources, des services pour recevoir. C'est comme une ville : ça lui prend l'aqueduc; ça lui prend de l'électricité; ça lui prend du gaz aussi. Les gens chauffent au gaz aussi. Donc, c'est la même chose pour le milieu industriel.

620 Donc, actuellement le port de Grande-Anse s'il veut se mettre à niveau pour s'ouvrir à l'avenir, au développement régional, ça lui prend ça.

625 Ensuite, j'ai eu l'occasion de rencontrer des travailleurs au mois de juillet. Je ne me souviens pas si c'était la veille, le lendemain de la première séance du BAPE. J'ai rencontré les travailleurs, et puis, ils étaient en train d'installer une ligne dans le quartier Saint-Mathias-d'Arvida sur la rue Burma, et j'ai pu voir comment ils s'y prennent, c'est quoi la technique du matériel. Puis j'ai été vraiment impressionné par la sûreté d'ingénierie de ces équipements-là. Ça se connecte ensemble. Quand c'est connecté, c'est scellé; il n'y a aucun risque de fuite, puis c'est fait pendant que la ligne est sous pression. Donc, c'est conçu pour ne pas interrompre les approvisionnements existants. Alors, ça vient se connecter.

635 Alors, ce n'est pas fait pour flancher ces choses-là, puis que ça pète dans la face du monde. Donc, il faut avoir confiance dans les technologies, dans le matériel concernant les fuites et les émanations de méthane dans l'atmosphère.

Donc, ce gaz-là est transporté, il n'est pas pour être perdu, mais il est pour être consommé. Donc, brûlé par les clients qui vont le demander, qui vont l'utiliser.

640 Alors, la ligne qui alimentera la zone industrialo-portuaire va se taper en « T » sur la ligne

existante qui mène à La Baie, et va être faite *live*. Donc, il va y avoir une connexion, une transition pendant que la ligne est toujours opérationnelle, il n'y aura pas de fuite. De la manière qu'ils m'ont expliqué ça, c'est fait pour ça. Donc, il n'y a pas de surprise à avoir.

645 Quatrième point, au niveau de l'impact de la pollution. On clame en grands cris que le méthane est polluant, et tout ça. C'est bien beau, mais ça en prend du gaz naturel. Ça en prend pour les besoins spécifiques, puis ça en prend aussi pour faire le ménage du charbon et du mazout.

650 L'amélioration environnementale ne date pas d'hier. Ce n'est pas depuis les dernières années, depuis qu'on crie ça dans tous les médias à toutes les 25 minutes à la journée longue. On entend parler de ça depuis très longtemps. Par exemple, en 54 à l'usine de PFR à Kénogami, ils utilisent des bouilloires au charbon. Ils ont converti ça au mazout, puis dans les années 2005, 2006, je crois, ils ont converti leur bouilloire au gaz naturel. Donc, c'est encore bien avant qu'on
655 entende parler de crise climatique et de tout le créneau médiatique qu'on entend depuis quelques années maintenant.

Alors, ce n'est pas eux qui nous sensibilisent à ça. Les gens le sont déjà depuis longtemps; le milieu industriel l'est aussi. Donc, il ne faut pas non plus voir ça comme un dôme de
660 négativisme. Il y a beaucoup de progrès qui s'est fait depuis des années, et ça se poursuit.

Maintenant, c'est sûr que les manifestations mettent de la pression pour pousser à améliorer encore plus. Donc, ça on peut leur donner.

665 Maintenant, si on regarde la pollution. Ici au Québec, on est très, très sain au niveau de notre environnement et de nos pratiques industrielles et civiles, au niveau de l'environnement. Donc, quand on regarde ailleurs dans le monde — c'est drôle les débats ne parlent jamais d'ailleurs dans le monde, c'est toujours ici qu'on parle au niveau des projets.

670 La Chine, eux, quand on regarde depuis 25 ans où les transferts de production massifs ont été faits depuis les années 90 — en 90, c'était au Mexique; après ça, ça a été en Chine.

Alors, de plus en plus de produits chinois ont inondé le marché, et leurs industries ont explosé, et pour satisfaire la demande énergétique, bien, ils ont été chercher du charbon.
675

Puis, on se retrouve aujourd'hui avec des crises de pollution dues aux pluies acides, et les émissions toxiques, dont la Corée et le Japon souffrent de ce qu'on a souffert, nous, dans les années 70, 80 au niveau des pluies acides. Donc eux vivent ça pleinement.

680 Je pense que quand on veut régler un problème mondial, il faut aller là où c'est le plus

685 payant, c'est-à-dire là où il va y avoir le plus d'effets quand on veut faire changer les choses. Donc, la loi de Pareto dit : « Vous faites 20% des efforts et vous aurez 80% des résultats. » Alors, je pense que ça serait plus dans ces endroits-là du monde qu'il faudrait faire pression pour améliorer le bilan environnemental que de venir chercher des fractions de pour cent ici au Québec.

690 Parce qu'on aime bien parler de la Norvège, mais la Norvège, ils sont beaux de loin, mais ils servent bien les arguments des environmentalistes. Mais je pense qu'on n'a rien à leur envier, parce qu'Hydro-Québec a une très faible empreinte carbone au kilowattheure produit de ses centrales, et considérant la capacité de production qu'on a au niveau de la totalité des centrales hydroélectriques.

695 Donc, pourquoi se sacrifier à la place des autres? C'est la question que je me pose. Quand on regarde qu'il se fait beaucoup pire ailleurs, pourquoi, nous, il faudrait s'empêcher de continuer à évoluer, et puis de faire profiter les autres aussi de notre bilan environnemental. Quand on parle d'industries qui vont servir ailleurs parce qu'on est toujours dans un monde d'échange, qu'il y a des vendeurs et des acheteurs dans toutes les directions du monde. Alors, c'est à ça qu'on peut servir, à aider les autres à améliorer leur bilan environnemental. Alors, pourquoi on s'en priverait, on leur priverait de notre aide, si on veut.

700 **LA PRÉSIDENTE :**

Il vous reste moins d'une minute.

705 **M. PIERRE CHARBONNEAU :**

710 Oui. J'y vais rapidement. Donc, si on regarde les énergies renouvelables, juste ici au Canada, on regarde la Nouvelle-Écosse. Eux, ils utilisent beaucoup de charbon, beaucoup de gaz naturel; très peu d'hydroélectricité. Ils sont pas mal à l'inverse de nous. Alors, ils ne peuvent pas recevoir n'importe quelle sorte d'industrie consommatrice d'énergie, alors que nous, nous le pouvons.

715 Donc, si on dit non à des entreprises comme ça, ils vont aller ailleurs, mais ils ne seront pas chez nous, puis on va être les grands perdants. Donc, on a intérêt à aller les chercher grâce à nos atouts.

720 Maintenant, la Chine, regardez c'est quoi le quotidien : il faut respirer avec des masques, presque des masques à gaz, au quotidien. Alors qu'ici, bien, on respire l'air pur même en ville. Alors, par rapport à ça, c'est un bon exemple où il faut aller travailler en premier.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, en conclusion.

725 **M. PIERRE CHARBONNEAU :**

Oui. En conclusion. Donc, les répercussions du projet vont être positives parce qu'il va y avoir un effet domino. Il va permettre la création, l'installation d'une première entreprise qui va avoir un effet d'entraînement, qui va en attirer d'autres et rehausser l'activité économique et démographique de la région, qui en a grandement besoin à cause du déclin des années, des dernières années, surtout des dernières décennies.

Merci. J'aurais eu besoin d'un petit deux minutes encore, mais ça va.

735 **LA PRÉSIDENTE :**

N'inquiétez-vous pas, on a votre mémoire. On vous a bien lu. Je vais demander à ma collègue si elle a des questions. Alors, Madame Gendron?

740 **LA COMMISSAIRE :**

Oui. Merci beaucoup pour votre mémoire. Justement, je vais avoir une question qui va vous permettre de rebondir sur une des choses que vous dites dans votre mémoire. Donc en page 8, vous nous dites — parce que vous nous avez parlé un petit peu d'énergie renouvelable, mais là, vous précisez l'intérêt ou la pertinence potentielle du gaz naturel renouvelable. Et vous nous dites :

750 *« Le recours au gaz naturel renouvelable, une énergie renouvelable, locale et carboneutre, par des entreprises soucieuses de réduire leur empreinte environnementale, permettrait ainsi de réduire les émissions de GES dans la région et au Québec. C'est une avenue qui pourrait être explorée par MBR, en fonction de la demande en ce sens. Cependant, le critère économique primera toujours sur les exigences de moralité de certains groupes de pression environnementalistes. »*

755 Donc, j'aurais aimé que vous nous disiez un peu comment vous voyez le potentiel de la région en matière de gaz naturel renouvelable, est-ce que vous pensez — parce que vous dites que vous êtes pour les grands projets — est-ce que vous pensez que ces grands projets là pourraient participer au développement du gaz naturel renouvelable, est-ce que c'est compatible? Et est-ce que, puisque vous êtes pour les grands projets, ça pourrait être un grand projet?

760

M. PIERRE CHARBONNEAU :

765 Au mois de juillet, madame Josée Néron a parlé d'un projet, comme un fonds de soutien aux innovations environnementales, dans ce genre-là. Et puis, GNL Québec a d'emblée donné son accord pour embarquer dans ça. Donc ça, ça serait un programme qui permettrait à des entreprises quelles qu'elles soient de soutenir les développements de projets reliés à ça. Ça pourrait être des biens, des produits et services; ça pourrait être plusieurs choses. La définition n'est pas encore faite de tout le cadre que ça devrait avoir. Donc ça, ça sera un exemple.

770 Les entreprises des grands projets pourraient, selon la volonté de leur dirigeant, soutenir ces initiatives-là.

775 Maintenant, pour ce qui est du gaz naturel renouvelable. Bien, il faut regarder à partir de quoi on va le faire. Ici dans la région, on a, étant donné que les réductions de coupe forestière et les baisses des demandes de l'industrie forestière en matériel de bois et de pâtes et papiers pour les usines s'en vont en baissant, donc il y a une partie de la richesse renouvelable qui est disponible.

780 Alors, je suis sur le point de demander au forestier en chef la mise à jour des données relativement à ça, dans le but de mettre à jour une étude qui a lieu, qui a trait au gaz naturel renouvelable, pour créer de l'essence automobile avec de l'énergie hydroélectrique.

785 Il y a comme une sorte de projet qui est possible de faire, puis on pourrait peut-être avoir un meilleur gain environnemental à faire ça, qu'avec des voitures électriques. Ça, ça serait à faire, un simulateur d'intrant et extrant d'un procédé comme ça, voir les coûts et les bénéfices économiques, énergétiques et environnementaux.

790 Donc, toute la ressource disponible pourrait être canalisée dans des systèmes de production de gaz naturel avec des catalyseurs; des systèmes du genre qui pourraient produire directement du gaz naturel, et introduit dans le réseau de gaz naturel.

795 Mais la faisabilité de ça, ça va être la loi économique qui va le décider. Si les gens sont prêts à payer une surprime, bien là, ça va se vendre. Si on regarde les éoliennes, elles nous coûtent cher comparativement à l'hydroélectricité des barrages. On paye pour aller faire tourner ces ventilateurs-là, et non l'inverse; elles ne rapportent pas. Donc, c'est des énergies produites de façon subventionnée.

800 Alors, est-ce que c'est viable? Bien, je pense que pour faire plaisir des fois, il faut payer. Alors, possiblement que ça serait le cas aussi pour le gaz naturel renouvelable, on ne le sait pas. On verra comment les choses vont évoluer. Mais je pense que ça serait bon de commencer à

mettre en place des infrastructures pour le faire, comme on a fait pour le maïs avec l'éthanol, puis finalement, il y a des usines qui produisent du méthanol pour le carburant automobile — bon, ça la question de pertinence, on verra — mais ça pourrait être un peu dans ce sens-là qui pourrait être fait.

805

Mais encore là, ça prend de bonnes études pour ne pas s'embarquer dans des éléphants blancs ou encore dans des projets non rentables. Il faut que ça soit rentable, c'est ce qui est le meilleur gage de survie.

810

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie beaucoup.

815

M. PIERRE CHARBONNEAU :

Merci.

820

LA PRÉSIDENTE :

Je vous souhaite une belle soirée.

825

COALITION FJORD
M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ

830

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'appellerais maintenant la Coalition Fjord.

Bonsoir.

835

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :

Bonsoir. Donc moi, je n'ai pas de présentation PowerPoint. Donc, ça sera à l'oral.

840

LA PRÉSIDENTE :

C'est correct.

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :

845 Bonsoir, premièrement. Mon nom est Adrien Guibert-Barthez, je suis co-porte-parle de la Coalition Fjord. J'imagine, vous le savez, mais pour le besoin de l'audience, la Coalition Fjord est un organisme de citoyens à but non lucratif. On s'est donné comme mission première la protection d'intégrité du Fjord, et c'est dans ce cadre qu'on vient vous dire, donc, notre opinion sur le projet de desserte d'Énergir.

850 En fait, la Coalition Fjord, on est vraiment né de l'implantation possible de ces trois projets-là, donc : Métaux BlackRock, Énergie Saguenay et Ariane Phosphate. On a plusieurs revendications qui recourent les trois enjeux. Donc, c'est pour ça que ça se peut que des fois tantôt j'alterne entre les trois, mais je vais essayer de rester quand même le plus possible en lien avec Énergir.

855 Donc, dans notre mémoire qu'on vous a transmis, globalement ce qui nous inquiète le plus, c'est l'impact sur les changements climatiques, mais aussi les impacts sur la sécurité et les impacts sur l'aspect social du Saguenay. Relié aux impacts sur les changements climatiques, le principal point qui nous inquiète et sur lequel on sent qu'on n'a pas encore beaucoup de réponses, c'est les fuites reliées aux différents pipelines.

860 Le projet d'Énergie Saguenay, mais ce projet-là aussi, on a essayé d'avoir des réponses et on ne sent pas qu'on a eu tout le temps encore les réponses. Après, je vais vous avouer qu'on n'a pas eu encore... on n'a pas encore fini de lire tous les documents, parce qu'encore aujourd'hui, Énergir et Métaux BlackRock ont déposé des documents de 80 pages chacun.

865 Pour ce qui est de l'impact sur les changements climatiques. En fait, je ne répéterai pas ce que la première personne a dit, ça se recouperait quand même beaucoup, mais globalement on est tout à fait d'accord avec ce qui a été dit par la représentante du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec sur cet aspect-là. Et c'est pourquoi on trouve tout à fait bizarre qu'au paragraphe 3.1, soit à la page 113 de l'étude d'impact, la compagnie indique que le projet n'aura aucun impact sur les changements climatiques.

875 Et ça, on trouve que c'est un manque de prise de responsabilité par rapport à son produit qu'elle veut livrer, parce qu'on considère que l'entreprise, finalement, dit qu'elle va construire un pipeline, mais elle ne s'occupe pas d'où il vient ni où il va.

880 Et ça, en fait, c'est la demande principale et de base qu'on a à la Coalition Fjord, soit d'avoir une étude globale et complète partant de l'amont, donc de l'extraction du gaz, que ce soit en Alberta, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique ou même aux États-Unis, vu que le réseau se rend jusque-là.

885 Donc, avoir l'impact de ce gaz-là qui est issu de la fracturation, comme la représentante de RVHQ disait, mais aussi sur l'aspect de la consommation et sur les différents scénarios de fuite tout au long du transport. Quand on considère qu'il devrait être de base donné par l'entreprise pour que les citoyens aient l'information claire et complète, et ainsi, pouvoir peut-être accepter ou non le projet.

890 Or, si même cette demande-là n'est pas faite, on a de grands questionnements à savoir comment est-ce qu'on peut considérer que la population accepte le projet alors qu'elle n'a pas toute l'information.

C'est pourquoi aussi on voudrait activement que les études d'impact soient faites, le plus possible, par des personnes indépendantes des entreprises.

895 En ce moment, Énergir, ou peu importe l'entreprise, commande son étude de diverses manières, mais l'indépendance de ces personnes-là, des scientifiques qui font les données de terrain, est importante pour nous. Et on sent que parfois — puis là je ne parle pas nécessairement d'Énergir, parce qu'évidemment je ne connais pas les personnes qui ont travaillé dessus — mais parfois on a l'impression que ces personnes-là sont muselées. Et encore une fois, je ne parle pas d'Énergir nécessairement, mais dans cette optique-là.

900 Après, un aspect qui nous dérange énormément aussi, c'est la spéculation, c'est les besoins en gaz de la zone IP (la zone industrialo-portuaire) et les risques reliés à son expansion.

905 Ça a été parlé beaucoup à la première audience où Énergir disait qu'elle avait, je pense, trois ou quatre fois la capacité par rapport aux besoins. Et cette logique-là d'augmenter les infrastructures, premièrement, comme encore une fois disait la représentante du RVHQ, n'a pas de sens considérant qu'on veut diminuer nos infrastructures qui exploitent des énergies fossiles.

910 Mais aussi, c'est la même logique qui a mené à la création du port, et pourtant, 30 ans après sa création, on n'a toujours pas de clients pour ce port-là. Et depuis la création du chemin de fer, à moins que je me trompe, il n'y a aucun train qui est passé sur cette ligne-là. À moins que je me trompe, et si quelqu'un a une autre information...

915 Donc, on a l'impression qu'on répète la logique que le gouvernement construit aux frais de la population des infrastructures pour des entreprises, qui finalement ne voient même pas le jour, seulement dans un objectif électoraliste pour dire : « On développe la région. » Alors que, dans les faits, il n'y a rien qui se passe ou il y a très peu de résultats concrets.

920 Le seul autre client possible de la zone IP, c'est la minière Arianne Phosphate. Or, la minière Arianne Phosphate a décidé, plutôt qu'utiliser les infrastructures présentes, d'en demander des

nouvelles, l'autre bord du Fjord. Ce qu'on trouve totalement aberrant considérant que, finalement, l'autre bord du Fjord, il va y avoir un port avec une zone IP, avec peut-être éventuellement d'autres infrastructures de gaz, et pourrait venir faire compétition avec le projet.

925 On trouve qu'il y a un manque de vision concertée et cohérente sur le développement économique maritime du Saguenay. Donc, grosso modo, on demande aussi à ce que, encore une fois, une évaluation globale et complète sur le projet Métaux BlackRock avec ses différentes filiales — donc la ligne d'hydroélectricité, le gazoduc, la conduite d'eau et l'usine cryogénique — soit faite, mais aussi donc, sur l'impact global de toute cette région-là. Ce qui n'a pas été fait, et ce qui était une demande qu'il y avait eu lors du BAPE sur Métaux BlackRock l'année passée. Donc, 930 cette demande-là, on la réitère encore une fois, même si pour certains ça peut sembler du prémâché, mais on insiste sur le fait que ça serait le minimum à avoir.

935 Après, pour ce qui est des retombées économiques pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, elles sont minimales et de plus en plus incertaines. Comme lorsqu'à la dernière audience on en a parlé, le document intitulé « DA3 » déposé le 9 juillet dernier indiquait que seulement 25 % des retombées économiques profiteront à la région, et 24 % des emplois seront régionaux. Alors que l'entreprise invoque à chaque fois 30 millions de retombées économiques de manière globale.

940 Donc, encore une fois, on a l'impression qu'on fait des projets en disant qu'ils vont aider le développement régional, mais qu'au final, bien, les résultats concrets ne sont pas là.

945 On a été surpris aussi d'apprendre, lors de la dernière audience, que le risque financier serait assumé par les contribuables. En fait, je fais référence au paragraphe 22.50 et 22.70 dans le compte rendu de la première partie de l'audience publique où le développement Port Saguenay et Investissement Québec pourraient rembourser l'investissement de 30 millions d'Énergir si finalement Métaux BlackRock ne se concrétise pas. Donc, on trouvait que c'était beaucoup de risques pour la communauté et peu de retombée possible.

950 Après, pour ce qui est des risques d'incidents. Je ne connais pas dans les détails à la région les incidents qui ont eu lieu dans la région. Cependant, de manière générale au Canada, l'industrie du gaz n'est pas exempte d'incidents et d'accidents. En 2017 seulement, plus de 170 accidents ont été répertoriés sur des pipelines de pétrole ou gazoduc de gaz, peu importe. Et donc, oui, il y a des accidents.

955 Il y a un an encore, un gazoduc de TransCanada mis en service sept mois plus tôt, donc tout neuf, explosait. Et cet été encore, un gazoduc de la compagnie Enbridge aux États-Unis a fait un mort et plusieurs blessés, et c'était un gazoduc; ce n'était pas un pipeline de pétrole, comme certains disent qu'il y a plus d'accidents avec les pipelines qu'avec les gazoducs.

960

965 Donc, ça ferait un résumé à peu près du mémoire. Donc, si j'avais à le résumer en deux, trois demandes, c'est le fait qu'on demande encore une fois d'avoir une étude globale et complète de l'amont jusqu'à l'aval de l'ensemble du cycle de vie du projet et des autres projets aussi pour mieux comprendre les impacts cumulatifs reliés à l'impact sur la biodiversité, mais aussi sur les changements climatiques.

LA PRÉSIDENTE :

970 Je vous remercie. Et je vais vous remercier aussi pour une autre chose. Dans le cadre de votre mémoire, quand on a lu, par rapport à la pièce « DA3 » qu'il n'y avait pas le titre. Alors, ça nous a surpris bien évidemment. Alors, j'ai demandé à l'équipe technique de me sortir la façon dont le « DA3 » a été rentré sur notre site Web, voir s'il y avait eu erreur humaine ou quoi que ce soit. Et ce qu'on m'a expliqué à la technique, c'est qu'il y a eu, ils ont dit un *glitch* dans le moteur de recherche. Alors, on a un tout nouveau site Web, le titre avait bel et bien été entré, si vous 975 cherchiez « DA3 » le titre apparaissait, mais si vous regardez dans la liste, le nom du document n'apparaissait pas.

980 Donc, on vous remercie de votre vigilance parce que ça nous a permis de faire un petit contrôle à l'interne et d'essayer pour le futur d'éviter ce genre de situation là. Mais on aimerait vous offrir nos excuses pour l'inconvénient que ça a pu vous occasionner.

985 Alors, j'ai des questions pour vous. À la page 1 de votre mémoire, je vais vous laisser le temps de le prendre, vous mentionnez à la toute fin, au paragraphe numéro 2, en fait le titre numéro 2 : « Dans l'étude et lors de l'audience publique, l'impact du gaz naturel sur l'environnement est minimisé. » De quelle façon, est-ce que vous estimez que ça a été minimisé ? En fait, qu'est-ce qui manque dans l'étude d'impact, selon vous?

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :

990 Bien en fait, ça revient à, entre autres, l'argument qui avait été dit comme quoi le projet en fait... En fait, c'est sur plusieurs aspects, sur ce que j'ai dit un petit plus tôt, sur le fait que l'entreprise considérait que l'impact était faible sur l'environnement, et ça avait été dit par le promoteur, l'initiateur à la dernière audience, que c'était que quelques voitures... l'équivalent de la 995 consommation de quelques voitures par année. Alors, que ce qui est évidemment vrai pour la construction, puis les GES émis directement par le poste de compression, j'imagine, et d'autres aspects, mais tout le reste, c'est comme si c'était oublié, le fait que du gaz passait dans le pipeline. Donc, c'est surtout pour ça.

1000

LA PRÉSIDENTE :

1005 Et là, si on lit le reste de votre phrase, en fait le reste de votre paragraphe, on est resté un petit peu perplexe. On aimerait que vous nous clarifiez en fait vos propos. Parce que vous parlez du charbon :

1010 *« En fait, il faut prendre en considération que la densité énergétique en kilogramme du charbon est plus faible que le gaz naturel, donc il faudrait plus de charbon pour arriver au même résultat. Ce scénario changerait certainement de nombreux paramètres de l'étude d'impact — et cetera. »*

Donc, on avait un petit peu de la difficulté à comprendre qu'est-ce que vous essayez de nous véhiculer avec l'utilisation du charbon.

1015 **M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

1020 En fait, ce qu'on voulait expliquer par rapport au charbon, c'est que l'entreprise, pour justifier le fait que ce projet aurait moins d'impact sur l'environnement que d'autres, ils disaient que le gaz naturel est moins dommageable que le charbon en termes de CO₂. Sauf que ça, ils le prenaient juste sur la partie de la combustion. Et on trouvait que la démonstration comme quoi ils prennent du gaz versus du charbon pour des raisons environnementales était peu convaincante et qu'on se disait aussi, premièrement, que le topo n'était pas complet.

1025 Donc, ils prenaient juste sur la combustion et non sur l'ensemble du cycle de vie. Mais aussi sur le fait qu'on a de gros doutes comme quoi c'est peut-être moins cher aussi tout simplement d'utiliser du gaz plutôt que du charbon, et que c'est peut-être probablement plus pour cette raison que l'entreprise voulait utiliser du gaz.

1030 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Merci. Ensuite, je vais revenir encore. Vous mentionnez plus tard à la page 4, vous mentionnez :

1035 *« Nous avons reçu des explications décevantes de la personne-ressource invitée, qui explique que ce ne sont pas tous les impacts qui sont pris en compte, mais seulement ceux considérés prioritaires par Énergir (milieu humide et milieu forestier). Nous considérons que plusieurs autres impacts cumulatifs devraient être considérés et évalués en anticipation. »*

1040 Alors, quels autres impacts est-ce que vous auriez estimé nécessaire d'être évalués par l'initiateur et de quelle façon?

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :

1045 C'est difficile à dire. Sur l'aspect du milieu humide et milieu forestier, c'était vraiment l'entreprise elle-même qui l'a dit. Donc, elle se concentrait uniquement, ou du moins, elle se concentrait sur ces deux aspects-là et éludait un peu les autres.

1050 Encore une fois, ça revient à l'aspect sur les impacts cumulatifs dans ce secteur-là. Encore aujourd'hui on voyait, en fait dans un article du Quotidien — que vous avez probablement lu, mais pour le besoin de l'audience — on apprenait que plusieurs espèces de chauves-souris qui étaient en statut menacées étaient possiblement dans ce secteur-là. Donc, on a de gros questionnements à savoir si les relevés de données de terrain ont été faits de manière concrète et concluante. Sur l'aspect de la chauve-souris, évidemment, bien quand on a vu l'article, on a essayé de poser des questions un peu à tout le monde, puis un peu des experts. Et on a l'impression qu'il y aurait besoin d'avoir des nouveaux relevés qui soient faits par, par exemple, 1055 l'association des chiro... chiroptérologues; les spécialistes des chauves-souris, bref.

Et donc, ce genre d'impact là, on pense qu'il devrait être davantage évalué étant donné que peu importe que ce soit une espèce qui soit peu importante au Canada ou une espèce qui, finalement, a un impact énorme. Si c'est une espèce en voie de disparition, on a des 1060 responsabilités importantes auprès de l'environnement.

LA PRÉSIDENTE :

1065 Merci. J'en ai encore, je suis désolée. Maintenant, par rapport au risque d'incident. Vous parlez de l'incident, l'explosion qui a eu lieu en janvier 2018 du gazoduc de TransCanada qui était à la fine pointe de la technologie. Est-ce que vous pouvez informer la commission sur la cause de cet accident-là? Est-ce que vous avez ces informations-là? Est-ce que c'est des erreurs humaines, est-ce que c'est des causes naturelles ou c'est tout simplement une défectuosité?

1070 **M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

Je ne pourrais pas dire. Je m'excuse.

1075 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. On va faire la recherche. Je vous remercie. Ma collègue, est-ce que vous avez des questions? Ça va. Alors, bien pour moi, ça va. Je vous remercie beaucoup.

1080 Je voulais juste vous rappeler, juste prendre l'opportunité de vous dire, que nous, dans le cadre de notre analyse, on est obligé de respecter le cadre réglementaire et légal du cycle; d'où

on commence à analyser, puis où on finit d'analyser le projet. Alors, je voulais juste vous conscientiser là-dessus.

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :

1085

Je comprends parfaitement. Sinon, j'ai une question par rapport, en fait, au mémoire qu'on a développé. Les documents, en fait, qui sont remis jusqu'à quelques heures avant les audiences, c'est sûr que ça fait partie de l'aspect qu'on considère qui n'a aucun sens.

1090

LA PRÉSIDENTE :

Mais ces documents-là, c'est suite à des questions que la commission a posées, et ils ont environ trois à quatre jours. Là, on est en période estivale, ça fait que parfois on accorde un petit délai supplémentaire pour nous remettre...

1095

Donc, ce n'est pas des documents qu'eux déposent par leur propre chef, c'est à notre demande à nous dans le cadre de notre analyse. Donc, on est plusieurs, là. On est quand même une commission de plusieurs personnes, et on pose des questions par écrit. C'est la cote DQ que vous allez retrouver sur notre site, et, c'est ça, ils ont trois jours pour les déposer.

1100

Alors, le travail de la commission n'est pas juste ici ce soir, il se poursuit tout au long, et on risque de poser des questions tout au long de notre analyse. Donc, c'est pour ça que pour vous, ça peut sembler, en disant : « Bien, ce n'est jamais fini la lecture de ces documents-là. » Mais ça fait partie de notre travail de poser ces questions-là.

1105

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :

Parfait. Merci beaucoup.

1110

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1115

1120

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
Mme ALEXANDRA DUPÉRE**

1125 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'inviterais le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1130 Bonsoir, Madame.

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1135 Bonsoir. Je m'appelle Alexandra Dupéré. Je vais représenter le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean ce soir. Donc, je vais vous faire une petite présentation de notre organisme avant de commencer.

1140 Donc, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, que je vais appeler ce soir CREDD pour alléger la présentation, est un organisme à but non lucratif qui a été fondé en 1973. Notre organisme veille à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions. L'environnement demeure une préoccupation importante de la population, et nous croyons qu'il est essentiel que nos décideurs puissent y répondre. Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean agit à titre
1145 d'interlocuteur régional privilégié auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement, et pour la promotion du développement durable.

1150 Donc ce soir, je vais faire un petit survol du mémoire qu'on a déposé dans le cadre de la commission.

1155 Alors, après consultation des documents qui ont été déposés et après notre participation à la première séance des audiences publiques du BAPE, le CREDD a identifié certains enjeux qu'il considère comme incontournables, soit le morcellement du projet et impacts cumulatifs, les impacts sur les milieux humides ainsi que les gaz à effet de serre et les changements climatiques.

1160 Donc, d'entrée de jeu, on souhaite soulever les préoccupations quant au morcellement du projet général de Métaux BlackRock et de ses composantes, dont le projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de Saguenay fait partie, résultant en une procédure d'évaluation environnementale distincte pour chaque infrastructure directement liée au projet. Et

ce n'est pas nouveau qu'on soulève cette préoccupation-là; ça a déjà été soulevé dans le cadre des consultations sur le projet de Métaux BlackRock.

1165 Donc, nous avons alors mentionné que dans le but d'avoir une évaluation réelle sur les impacts de ce projet, il est nécessaire de voir le projet non pas par section, mais dans un ensemble. Il aurait donc été approprié d'évaluer dans une même procédure la mine, l'usine de transformation, la ligne électrique, la conduite de gaz dont il est question aujourd'hui, la conduite d'eau, l'usine cryogénique, et cetera. Donc ça, c'est issu du rapport qui a été déposé en 2018 dans le cadre des consultations pour Métaux BlackRock par le CREDD.

1170 Et nous sommes toujours d'avis que d'exclure de l'évaluation environnementale des éléments nécessaires au projet ne permet pas une pleine compréhension des impacts réels sur l'environnement, alors que ces projets sont interdépendants.

1175 En effet, le projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire est directement lié au projet de Métaux BlackRock — d'ailleurs le point avait été discuté lors de la première séance des audiences — puisque l'entreprise, pour l'instant, est le seul et unique client confirmé à l'heure actuelle.

1180 Cependant, on est conscient que Métaux BlackRock a déjà obtenu les autorisations nécessaires dans les derniers mois, mais sa construction est encore incertaine puisque le financement reste à confirmer.

1185 Nous, ce qu'on croit, c'est qu'il faut éviter que la construction de la desserte de gaz naturel débute avant la confirmation de la réalisation complète du projet de Métaux BlackRock. Donc, le CREDD est d'avis que cette condition devrait être prise en compte dans l'éventuel décret qui autorisera la construction de la desserte en gaz naturel.

1190 Les impacts cumulatifs sont aussi une source d'inquiétudes pour nous. Parce que, comme mentionné dans l'étude d'impact, la desserte ne sera pas la seule construction qui va avoir lieu dans ce secteur. Donc, effectivement, il va y avoir les autres infrastructures liées au projet de Métaux BlackRock, soit l'usine de transformation en tant que telle, la ligne électrique de 161 kilovolts, la conduite d'aqueduc et l'usine cryogénique, qui seront toutes implantées dans le même secteur et vont donc influencer les mêmes milieux.

1195 Les effets cumulatifs attendus concernent principalement les milieux humides et les peuplements forestiers, lesquels peuvent constituer des habitats fauniques et floristiques d'intérêt. De plus, il est important de souligner que ces projets seront pratiquement tous réalisés durant la même période, soit en 2019 et 2020. Les impacts cumulatifs sur le milieu seront donc d'autant plus importants.

1200

C'est pourquoi le CREDD recommande que les initiateurs de ces différents projets, soit Métaux BlackRock, Énergir, la Ville de Saguenay et Hydro-Québec, s'assurent de coordonner les travaux de construction et évaluent les mesures qui permettraient de minimiser les impacts sur le milieu qu'auront les constructions de ces infrastructures.

1205

De plus, le CREDD souhaite également manifester son inquiétude quant aux autres projets d'envergure qui sont envisagés dans la zone industrialo-portuaire de Saguenay, tels que le projet de GLN Québec, étant donné l'aspect cumulatif de certains impacts, comme la production de gaz à effet de serre et la perturbation de milieu naturel d'intérêt.

1210

Donc, si on passe maintenant aux impacts sur les milieux humides. Selon l'étude d'impact, le projet va occasionner la perte d'environ 0,31 hectare de milieux humides aux lieux d'implantation des postes de vannes et de livraison. On parle ici de perte permanente. La construction nécessitera la destruction de ces milieux et empêchera la reprise du milieu naturel, ce qui résulte en un impact permanent et une perte nette de milieux humides. Afin de respecter la séquence « éviter, atténuer, compenser » et le principe d'aucune perte nette, le promoteur s'est engagé à compenser financièrement cette perte de milieux humides. Afin de minimiser les impacts de cette perte permanente à l'échelle locale et régionale, le CREDD est d'avis que le montant de la compensation financière qui sera versée par l'initiateur du projet devrait servir à un projet de restauration d'un milieu humide situé dans le même bassin versant, plus précisément dans le bassin versant de la rivière Gauthier, donc, qui est située à proximité du lieu des travaux.

1215

1220

Toujours concernant les milieux humides. Comme on peut le lire dans l'étude d'impact, parmi les milieux humides et hydriques affectés par le projet, c'est plus de 80 % qui sont des tourbières boisées. Ces dernières sont principalement impactées par les aires de travail temporaire et l'emprise permanente du gazoduc. Bien que l'initiateur du projet affirme qu'il prendra les mesures nécessaires pour assurer la reprise des milieux humides et de leurs fonctions écologiques, une certaine partie de ces tourbières boisées se trouvant dans l'emprise permanente ne pourra pas être reboisée. En effet, dans l'emprise de 20 mètres du gazoduc, seulement une portion de 5 mètres pourra retrouver sa composante arborescente. Ainsi, comme le milieu ne pourra pas être entièrement reboisé, cela risque de perturber de façon permanente sa capacité à remplir ses fonctions écologiques. Puisque le milieu ne pourra pas retrouver son état d'origine suite au passage du gazoduc, nous considérons qu'il s'agit d'une dégradation du milieu humide et qu'une compensation devrait être envisagée par l'initiateur du projet.

1225

1230

1235

Donc, maintenant par rapport au gaz à effet de serre et aux changements climatiques. Comme c'est présenté dans l'étude d'impact sur l'environnement, les émissions annuelles associées à l'exploitation de cette conduite devraient s'élever à 139 tonnes de CO₂ équivalent. De ce total, environ 137 tonnes de CO₂ équivalent sont imputables aux fuites fugitives. Et, selon l'initiateur du projet, le taux de fuites du réseau d'Énergir est d'environ 0,04 %, ce qui en fait l'un

1240

des réseaux les plus performants.

1245 C'est certain que dans notre volonté de toujours faire plus pour la protection de l'environnement, le CREDD est tout de même d'avis que l'initiateur du projet doit poursuivre ses efforts et veiller à ce que les fuites fugitives soient réduites le plus possible afin de limiter son impact sur le climat. De plus, considérant qu'Énergir a pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020, le CREDD s'attend à ce que des efforts toujours plus grands soient faits par l'initiateur du projet afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre des opérations de ses nouvelles infrastructures.

1250 Dans son rapport de développement durable de 2017, Énergir explique qu'en vertu du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, elle doit depuis 2015 couvrir les émissions de gaz à effet de serre de son réseau par l'achat de permis d'émission. Pour ce faire, l'entreprise achète des crédits compensatoires qui résultent en des investissements dans différents projets d'entreprises québécoises qui travaillent à la lutte contre les changements climatiques.

1255 En effet, tel qu'expliqué par l'entreprise dans son rapport, Énergir souhaite prioriser l'achat de crédits compensatoires provenant de projets novateurs en investissant dans différentes entreprises d'ici afin de stimuler l'économie verte québécoise. Le CREDD est donc satisfait de savoir que les émissions de gaz à effet de serre causées par l'opération de ce nouveau gazoduc seront compensées par l'initiateur du projet.

1260 On croit toutefois qu'il serait possible pour Énergir d'aller encore plus loin pour contribuer davantage à la lutte contre les changements climatiques. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'il serait de la responsabilité de l'initiateur du projet de compenser également les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les travaux de construction de cette nouvelle desserte de gaz naturel.

1270 Dans le but de favoriser les retombées régionales, le CREDD recommande qu'Énergir compense les émissions de gaz à effet de serre liées à la construction du gazoduc, soit environ 6 294 tonnes de CO₂ en contribuant aux projets d'une organisation régionale qui œuvre dans la région et la compensation des gaz à effet de serre, comme par exemple Carbone boréal.

1275 Donc, pour conclure, ce mémoire avait pour objectif de mettre en lumière les différentes préoccupations et inquiétudes du CREDD, qui, nous l'espérons, seront considérées dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialoportuaire de Saguenay.

1280 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Est-ce que vous voulez débiter, Madame Gendron?

1285 **LA COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup pour votre mémoire. Vous nous avez parlé plus tôt au début de vos préoccupations pour les impacts cumulatifs. Quel mécanisme est-ce que vous verriez qu'on pourrait instaurer pour comprendre ces impacts et en faire le suivi?

1290

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

Par rapport à la collaboration entre les différentes organisations, vous voulez dire?

1295 **LA COMMISSAIRE :**

Bien, justement. On aimerait vous entendre sur la manière dont on pourrait s'y prendre. Est-ce qu'on pourrait imaginer un mécanisme, et à quoi est-ce que ça pourrait ressembler, donc, pour avoir une meilleure capacité à la fois de comprendre les impacts cumulatifs et d'en faire le suivi?

1300

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

Bien, si je ne me trompe pas, il y a déjà un comité qui existe qui implique Promotion Saguenay, donc qui vise à asseoir les différents promoteurs pour que ces derniers puissent discuter ensemble de leur vision des travaux — peut-être que l'initiateur du projet pourra confirmer. Donc, qui vise justement à voir qu'est-ce que les entreprises envisagent comme travaux, ça va être quoi la durée, comment coordonner tout ça. Donc, peut-être que dans ce comité-là, dont je n'ai pas le nom — j'ai CMAX en tête, mais je ne suis pas certaine que c'est ça exactement. Je pourrais vous revenir avec l'information si vous voulez.

1305

1310

Donc, peut-être que ce genre de comité-là qui assoit les différents promoteurs des projets de la zone industrialo-portuaire et des environs, donc tous les projets qui risquent d'avoir des synergies, ça pourrait être l'endroit pour discuter de ces éléments-là. Puis c'est certain qu'une étude qui prend en considération autant que possible les impacts des autres projets, bien, c'est ce qui est le mieux pour vraiment avoir une idée du portrait global.

1315

LA COMMISSAIRE :

Excusez-moi, qu'est-ce que vous entendez par une étude, dans quel cadre?

1320

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1325 Bien, dans le cadre, par exemple, des évaluations environnementales. Si on prend en
compte les études d'impact, c'est sûr qu'il faut que ce soit aussi exhaustif que possible en prenant
1330 en compte, oui, les projets qui sont déjà existants, mais là où c'est plus difficile, bien c'est de
prendre en compte les projets qui sont à venir où les informations ne sont pas disponibles encore.
Bien, c'est sûr qu'autant que possible on devrait avoir accès à ces informations-là, peut-être que
les comités, en tout cas, ou la mise en place de collaboration entre les différents promoteurs, bien
pourrait rendre disponible ces informations-là pour que ce soit pris en compte, même si les projets
ne sont pas encore réalisés.

1335 Donc, par exemple, en date d'aujourd'hui, les informations qui sont disponibles, on est
capable de dire : telle, telle, telle chose. Donc, on peut prendre en considération ce qu'on projette
même si les informations ne sont pas confirmées dans une étude qui est réalisée par un autre
promoteur, par exemple.

LA PRÉSIDENTE :

1340 Alors, par rapport au milieu humide, vous avez votre recommandation numéro 3, vous
voudriez que la compensation financière vise un projet de restauration dans le bassin versant de
la rivière Gauthier. On sait que le projet traverse plusieurs bassins versants. Alors, pourquoi celui-
là?

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1345 Bien, c'était le plus gros finalement. Parce qu'il y a beaucoup de ruisseaux qui ont été
traversés. Quand on a regardé la carte des différents bassins versants qui étaient touchés par le
projet, c'était vraiment le principal, finalement. C'était le plus gros qui touchait à une plus grande
superficie, qui avait plus de chance d'avoir un milieu humide à restaurer.

1350 **LA PRÉSIDENTE :**

1355 Merci. Et qu'est-ce que vous pensez de la nouvelle approche en vertu de la Loi sur la
qualité de l'environnement, de l'établissement des plans régionaux pour la protection des milieux
humides?

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1360 Bien, par rapport à ça, en fait, c'est sûr que nous on veut que ça se fasse le plus possible là
où l'impact va avoir lieu. Donc, on veut que la restauration se fasse à proximité. On est conscient

que peut-être que ça ne sera pas possible que ce soit vraiment dans les mêmes bassins versants qui sont touchés, mais idéalement que ce soit le plus proche possible, justement pour limiter les impacts locaux et régionaux sur les milieux humides.

1365 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Maintenant, je vais vous poser, vu que vous avez une certaine connaissance, je vais vous poser des questions peut-être un peu plus techniques par rapport à vos deux autres recommandations, par rapport à la compensation. Donc, la recommandation numéro 4, vous dites :

1370

« Que l'initiateur du projet, dans les suivis réalisés, étudie la reprise des fonctions écologiques des milieux humides et que des mesures de compensation soient mises en place tant et aussi longtemps que les fonctions écologiques d'origines n'ont pas été retrouvées en totalité. »

1375

Donc, est-ce que vous avez pensé à comment est-ce que cette compensation pourrait être calculée?

1380 **Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Bien, c'est sûr que c'est difficile parce que, bien, il y a un côté monétaire aussi. Donc, peut-être d'évaluer c'est quoi déjà la valeur économique des services écosystémiques qui sont rendus par les milieux humides à l'heure actuelle. Si on parle des services de filtration, par exemple, de biorétention. Donc, c'est quoi la valeur de ces services-là ? S'ils sont perdus, si c'est long avant de les récupérer, bien est-ce que financièrement on peut compenser du moins le temps que ces services-là soient retrouvés, qu'on peut compenser financièrement finalement cette perte-là ? Mais c'est certain que c'est difficile d'évaluer sur une courte période, puis une compensation comment est-ce qu'on peut payer ça par année, par mois, le temps du rétablissement.

1385

1390

LA PRÉSIDENTE :

Puis la mesure.

1395 **Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Puis la mesure, exactement. Puis c'est sûr que ça peut être difficile, mais je pense que c'est une recommandation qu'on ramène souvent d'un projet à l'autre, puis je pense qu'il serait temps qu'un initiateur de projet, ou qui que ce soit, se penche sur la question à voir comment est-ce qu'on peut compenser des impacts qui ne sont pas permanents et qui peuvent se rétablir, mais

1400

qui vont prendre quelques années avant de se rétablir. Donc, vraiment compenser cette perte-là qui est temporaire, mais néanmoins importante.

LA PRÉSIDENTE :

1405

Mais là, ça amène à votre recommandation numéro 5 où est-ce que vous parlez de la perte de qualité. Comment est-ce que vous définissez la qualité, parce qu'il y a certaines fonctions ? Donc est-ce que vous priorisez certaines fonctions?

1410

C'est ça, on a un peu de difficulté à bien comprendre la valeur que vous attribuez à une fonction plutôt qu'à une autre — parce qu'il y a comme une transformation de fonction dépendamment des travaux qui sont en place. C'est là qu'on a un peu de difficulté à bien saisir.

Mme ALEXANDRA DUPÉRÉ :

1415

Bien, c'est sûr que l'idéal, nous, si on prenait une photo avant les travaux, un portrait par exemple, des services qui sont rendus par le milieu. Bien idéalement, on veut que tous les services soient récupérés après les travaux, une fois que le milieu aura été remis en état. Si ce n'est pas le cas, bien, il faut compenser cette perte, même si elle n'est pas totale. Je veux dire, peut-être que les fonctions de...

1420

LA PRÉSIDENTE :

1425

Mais elle se base sur quoi cette perte-là? Parce que, par exemple, si on a une tourbière boisée qui évolue en tourbière ouverte, comment est-ce que vous évaluez la perte de qualité à ce moment-là?

Mme ALEXANDRA DUPÉRÉ :

1430

S'il y a un changement de forme du milieu humide, bien peut-être que ça peut être équivalent. Si par contre, on perd beaucoup d'habitats parce qu'il y aura moins de couverts forestiers, par exemple, bien là, nécessairement il va y avoir une perte au niveau des services écosystémiques à la biodiversité. Ça fait qu'on pense qu'à ce niveau-là, il devrait y avoir compensation. Ça fait que c'est plus dans ce sens-là qu'on propose la compensation, quand il y a vraiment une perte majeure d'un des services qui est rendu par le milieu humide.

1435

LA PRÉSIDENTE :

1440

Je vous remercie. Est-ce que vous avez d'autres questions? Alors, bien, je vous remercie beaucoup, Madame Dupéré.

Mme ALEXANDRA DUPÉRÉ :

Merci.

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, la commission va prendre une pause d'une quinzaine de minutes.

1450

**SUSPENSION DE LA SÉANCE
REPRISE DE LA SÉANCE**

1455

**UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY
M. GILLES BRASSARD**

1460

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'inviterais l'Union des producteurs agricoles Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Bonsoir, messieurs.

1465 **M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :**

Bonsoir.

1470

M. GILLES BRASSARD :

Bonsoir. Je m'appelle Gilles Brassard, je suis président de l'UPA du secteur Saguenay et Fjord, et membre de l'exécutif de la fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1475

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

Jean-Philippe Tremblay, je suis conseiller coordonnateur à l'UPA au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1480

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir.

1485 **M. GILLES BRASSARD :**

1490 La Fédération de l'UPA du Saguenay–Lac-Saint-Jean représente près de 1100 producteurs et productrices agricoles de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elle est composée de quatre syndicats locaux qui représentent chaque territoire des MRC de la région. Notre mission, c'est promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres et de ses producteurs agricoles de son territoire.

1495 Le portrait du secteur visé en agricole sur le secteur de la ville de Saguenay comporte une zone agricole couvrant une superficie de 44 595 hectares, alors que son territoire totalise une superficie de 113 630 hectares. La zone agricole occupe donc 39,2 % du territoire municipal. Les possibilités d'utilisation à des fins agricoles de la parcelle visée par le projet sont très bonnes, comme en témoigne le fait qu'il s'agit de parcelles actuellement en culture. Globalement, les sites s'inscrivent dans un milieu agroforestier dynamique et très actif, où l'on note la présence d'entreprises agricoles en exploitation axées notamment sur l'industrie laitière, la vaste étendue de terres cultivée principalement de plantes fourragères et de grains.

1500 La mise en contexte.

1505 Dans le cadre du développement prévu pour l'établissement d'une usine de transformation de minerai que l'entreprise Métaux BlackRock prévoit y ériger, Énergir doit construire une conduite de gaz naturel. Nous avons été informés que ce gazoduc de 13,8 kilomètres traversera la zone agricole dynamique. De plus, il y aura une ligne de raccordement au réseau électrique pour Métaux BlackRock, et un projet d'implantation d'un gazoduc est à l'étude pour alimenter l'usine de liquéfaction de GNL Québec dans le même secteur.

1510 Nos préoccupations.

1515 En traversant la zone agricole, le pipeline d'Énergir aura des impacts négatifs sur la production agricole et causera de nombreux préjudices aux producteurs agricoles touchés, actuels et futurs. En voici quelques exemples :

Limitation de la grosseur des équipements qui peuvent être utilisés pour la production agricole au-dessus ou aux alentours du pipeline;

1520 La durée de vie prévue de ce pipeline est de plusieurs années, et on ne peut prédire la taille

et la nature des équipements agricoles dans les 50 à 100 prochaines années. Le développement des équipements autonomes, des techniques de pyrodésherbage et du désherbage électrique sont des techniques agricoles qui risquent d'apparaître dans les prochaines années.

1525 Même si le promoteur affirme que les corrections de drains sont faites avant le passage du tuyau, les opérations liées au drainage (nouveau drain, réparation et entretien) après l'installation du pipeline sont complexifiées pour le producteur et beaucoup plus coûteuses.

1530 L'entretien des servitudes par le promoteur pourrait ne pas être effectué de manière adéquate pour la production agricole, ce qui entraîne la contamination des parcelles par les mauvaises herbes. Cette situation est encore plus problématique pour les cultures à régie biologique, où le contrôle des mauvaises herbes est un enjeu majeur pour atteindre de bons rendements.

1535 Pour les producteurs agricoles biologiques, une zone tampon, telle qu'une haie composée d'arbres et d'arbustes dans les limites de lot avec un voisin en production conventionnelle est obligatoire. Dans le cadre du projet, est-il possible d'implanter ou de conserver des espèces arbustives au-dessus de la conduite ou dans la servitude? C'est une question.

1540 Dans un cas de bris d'équipement dans la ligne de gaz, les équipes de réparation peuvent passer à n'importe quel moment et n'importe où sur la parcelle sans tenir compte de la culture. Cette pratique peut entraîner des pertes au niveau des cultures que le promoteur promet de rembourser aux producteurs. Mais la compensation financière n'est pas toujours une solution convenable pour les agriculteurs qui doivent nourrir leur bétail avec ces cultures. Par exemple,
1545 l'an dernier, nous avons vécu une année de sécheresse où il y avait pénurie de foin au Québec. Des producteurs ont dû vendre des bêtes parce qu'ils avaient de la difficulté à s'approvisionner. Malgré les compensations promises par le promoteur, la perte de temps et le trouble de se réapprovisionner et de se faire rembourser est un autre préjudice.

1550 Dernièrement, de nouvelles cartes localisant les limites des milieux humides ont été publiées par Canards Illimités, mandaté par le gouvernement du Québec et les municipalités régionales de comté du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les résultats de cette révision limitent de façon importante le développement de nouvelles terres agricoles dans la région. Le tracé du gazoduc privilégie de contourner des milieux humides afin de protéger ces derniers. Les
1555 propriétaires de ces milieux ne sont pas dédommagés pour la protection de ceux-ci. Ils ne sont pas dédommagés annuellement pour les servitudes liées aux équipements de transport d'énergie. Le préjudice est donc double. De plus, les sols ayant un potentiel agricole ne sont pas une ressource renouvelable, il est donc aussi important de les protéger que les milieux humides, car ils sont essentiels pour garantir la sécurité alimentaire et un avenir durable.

1560

1565 En milieux boisés, la servitude devient pratiquement publique bien qu'elle soit en terre
privée, car les véhicules (VTT, motoneiges, voitures) s'y aventurent sans autorisation. Dans ses
installations actuelles situées dans le même secteur, le promoteur ne contrôle pas adéquatement
l'accès à l'emprise du gazoduc. Plusieurs sentiers de VTT non autorisés se sont développés et
ont endommagé les parcelles et les zones non drainées du secteur. Durant la période hivernale,
les propriétaires ont eu des dommages à leurs installations (vols et vandalisme) dus à ces
emprises qui peuvent être facilement fréquentées par les motoneigistes. — Alors, on a les photos
en annexes. — Le promoteur peut difficilement contrôler le phénomène, et c'est le producteur qui
en subit les conséquences. Le promoteur peut difficilement contrôler le phénomène.

1570 La présence d'un gazoduc sur sa propriété peut représenter un stress important pour le
propriétaire puisque le risque d'incident est constant.

1575 Dans un contexte de souveraineté alimentaire locale et provinciale, à long terme, il devient
nécessaire de se questionner si le droit à l'expropriation n'affecte pas l'accès à des aliments
locaux pour la population au profit d'un droit énergétique et économique qui n'est pas local.
Rappelons que le gouvernement du Québec s'est doté d'une politique de souveraineté
alimentaire en 2013, pour assurer à la population et aux générations futures, des produits
agricoles de qualités, produits en respectant l'environnement, et s'est engagé d'agir à titre
1580 préventif pour la protection des terres agricoles.

1585 La loi sur l'expropriation désavantage les citoyens concernés par un tel projet. Au cours de
la démarche de négociation entre les propriétaires et le promoteur, les propriétaires demeurent
conscients que l'expropriation est une possibilité que peut entreprendre le promoteur. D'ailleurs,
les producteurs nous ont rapporté que le promoteur a utilisé cet argument lors de négociation, ce
qui crée un climat qui n'est pas sain, ni juste. Dans certains cas, cela peut même être ressenti
comme une certaine intimidation.

1590 Les propriétaires de terres agricoles ne doivent pas se sentir acculés au pied du mur dans
les négos, dues à la loi.

1595 Des producteurs sont inquiets, car ils ont communiqué avec leur compagnie d'assurance et
ils se sont fait dire que la présence d'un pipeline sur leur terre augmenterait leur prime
d'assurance responsabilité. Par ailleurs, un bris ou accident causé par la cohabitation entre les
propriétaires et les équipements pourrait mettre en péril la pérennité des entreprises agricoles.

1600 Le promoteur mentionne que le risque d'accident est pris en charge par celui-ci, mais les
propriétaires ne seront pas à l'abri, au fil du temps, des augmentations des coûts en assurance.
Les propriétaires n'ont souvent pas les compétences en gestion de risques et doivent faire
confiance à leur assureur qui pourrait profiter du passage du gazoduc pour augmenter leurs tarifs.

Cette situation cause du stress aux propriétaires actuels et futurs, et donc, un préjudice permanent.

1605 Les protocoles d'entente couvrent la plupart de ces impacts. Toutefois, il est important de considérer que l'implantation de ces systèmes de transport d'énergie aura des impacts lors de l'installation, tout au long de la durée de vie utile et même après la période d'utilisation de ces installations (si le tuyau demeure en place).

1610 Dans ce secteur, plusieurs projets de transport d'énergie ont été annoncés tels qu'une ligne électrique pour alimenter l'usine de Métaux BlackRock et une deuxième ligne électrique pour alimenter l'usine de liquéfaction de GNL Québec; une conduite de gaz pour alimenter Métaux BlackRock, et une autre pour approvisionner de GNL Québec.

1615 C'est les projets qu'il y a sur la carte. La zone rouge, c'est l'électricité, puis le bleu et le vert superposés, il y a la *track* de chemin de fer, puis le gaz Énergir.

1620 Les propriétaires des secteurs touchés se demandent si les effets cumulatifs des impacts de ces projets seront considérés par le BAPE et seront analysés par les promoteurs ou par les firmes mandatées pour ces études d'impacts.

Les recommandations.

1625 Nous demandons qu'une indemnité annuelle soit versée par le promoteur, pour que les différents propriétaires soient dédommagés, puisqu'ils vivront avec les désavantages engendrés par les installations, la circulation pour l'inspection et les travaux d'entretien, et ce, au cours de toute la durée de vie des installations. Nous demandons que les montants calculés pour les droits de passages doivent s'appliquer selon les mêmes conditions que l'entente existante avec Promotion Saguenay pour les sentiers de motoneige, soit un montant annuel au kilomètre, majoré d'une indexation annuelle, et ce, pour la durée de vie du gazoduc.

1630 De plus, nous demandons à ce que les propriétaires actuels et futurs des terrains où passe le gazoduc soient dédommagés pour les frais supplémentaires liés à son assurance responsabilité annuelle. En effet, une assurance devra prévoir l'ensemble des pertes potentielles relatives à un incident survenu sur un tronçon de gazoduc situé en territoire agricole.

1635 Actuellement, des propriétaires doivent cohabiter avec des équipements de transport d'énergie installés il y a plus de 100 ans, alors que les travaux aux champs étaient exécutés avec des chevaux. De nos jours, les équipements utilisés sont de plus en plus imposants et certains d'entre eux pèsent plusieurs tonnes. Une mise à jour des ententes devrait être prévue pour revoir les préjudices et les compensations avec des échéanciers de 25 à 30 ans.

1640

1645 Nous sommes également inquiets de l'équité entre les propriétaires concernés. Ont-ils été traités équitablement? Nous demandons que la clause de confidentialité prévue au contrat soit enlevée. De plus, en faisant miroiter la possibilité d'expropriation, certains propriétaires se sont sentis intimidés. Une entente-cadre avec la confédération de l'UPA devrait être négociée dans un souci d'équité entre les propriétaires.

1650 Enfin, un fonds agroforestier devrait être créé par Énergir et les autres promoteurs des projets industriels annoncés dans le secteur pour mettre sur pied des projets innovants pour le développement de l'agriculture ou pour rendre accessible l'alimentation en gaz naturel pour nos producteurs. De nombreux producteurs aimeraient le gaz naturel, car il est plus efficace et économique, mais malheureusement ce dernier est accessible que dans très peu de secteurs où se situent les entreprises agricoles. De plus, avec des lignes de gaz dans le secteur agricole, le fonds créé pourrait financer des producteurs pour l'achat d'équipements de production de gaz à partir des résidus agricoles, et approvisionner Énergir en gaz naturel renouvelable. Ce dernier a d'ailleurs mentionné qu'il était difficile de s'approvisionner en cette ressource.

1655 En conclusion.

1660 En autorisant une servitude sur les terrains, les propriétaires contribuent au développement économique de leur territoire. Ils s'acquittent des impôts fonciers sur le territoire en servitude. Nous sommes conscients qu'il est plus facile de passer les équipements de transport d'énergie en zone agricole. Or, il ne faut pas oublier qu'il s'agit du gagne-pain de plusieurs familles, et que ces terres agricoles sont le premier rempart pour une souveraineté alimentaire locale. Les superficies agricoles du Saguenay–Lac-Saint-Jean représentent seulement 400 000 hectares, soit 4 % du territoire régional. Nous devons protéger les bonnes terres agricoles de notre région, et ce, au même titre que les milieux humides. Nous devons aussi en prendre soin pour que les générations futures puissent continuer à l'utiliser pour vivre de l'agriculture et continuer à nourrir la population québécoise.

1670 Les grands projets industriels se vantent souvent de leur apport à l'économie régionale et ils en tirent d'importants bénéfices. Alors, pourquoi la collectivité agricole faisant partie intégrale (*sic*) de ces projets en permettant la construction d'équipements et d'infrastructure sur leurs terres, devrait-elle en subir les inconvénients sans recevoir une juste compensation pour les générations actuelles, futures?

1675 Ça fait le tour.

LA PRÉSIDENTE :

1680 Je vous remercie. Alors, ma collègue va commencer. On a plusieurs questions pour vous.

Alors, ma collègue va débiter.

LA COMMISSAIRE :

1685 Oui, merci beaucoup pour votre mémoire. Donc, j'aimerais revenir sur votre proposition qui est à la fois dans votre mémoire et dont vous avez parlé dans votre présentation. Donc, vous nous avez parlé dans la présentation d'un fonds agroforestier. Vous parliez dans votre mémoire d'un fonds vert.

1690 Donc, j'aimerais en savoir un peu plus. Comment est-ce que vous voyez ce fonds, comment est-ce qu'il fonctionnerait, comment il serait financé, à quoi il servirait principalement? J'aurai une autre question après.

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

1695 Les principales sources de financement, bien comme on a mentionné dans le mémoire, bien il y a plusieurs grands projets, comme on peut voir sur la carte, qui vont avoir lieu dans ce secteur-là. Donc, on pense que ces grandes industries-là auraient la capacité de mettre des montants financiers dans un fonds. Ce fonds-là, comme on l'expliquait, on sait qu'il y a des technologies qui permettent de capter le méthane et de le transformer en gaz, puis on est plein d'entreprises agricoles dans ce secteur-là en production animale. Puis on sait qu'Énergir, à la dernière rencontre, à la dernière séance du BAPE, avait mentionné que c'était une ressource qui était en demande, puis qu'il était difficile de s'approvisionner. Ça peut être aussi des projets aussi innovants pour l'agriculture, pour développer l'agriculture puis améliorer l'efficacité des fermes au point de vue énergétique, transformation des tracteurs au gaz naturel, et autre chose, là.

1700

1705

LA COMMISSAIRE :

Donc, votre proposition ressemble au fonds vert régional qui a été annoncé?

1710

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

Oui.

1715

LA COMMISSAIRE :

Ça s'inscrit dans la même mouvance, ou vous voyez des différences?

1720

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

1725 Oui. Puis là, j'ai parlé seulement du secteur agricole, mais ça s'appliquerait aussi dans le secteur forestier. Où est-ce qu'on pourrait financer des projets novateurs au point de vue énergétique et environnemental aussi.

LA COMMISSAIRE :

1730 Ma deuxième question, c'est justement en rebondissant sur votre réponse, quand vous dites qu'il y aurait des capacités parmi les producteurs d'alimenter en méthane, donc en gaz naturel renouvelable, Énergir. Est-ce que votre organisation a commencé des pourparlers avec Énergir? Est-ce que vos membres ont entamé aussi, soit des études ou des discussions pour voir quelles seraient les potentialités de cet approvisionnement en gaz naturel renouvelable?

1735 **M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :**

Non, pas pour le moment.

M. GILLES BRASSARD :

1740 On est à l'état embryonnaire. On aurait juste sondé l'intérêt des promoteurs, puis après ça, bien on va enclencher le processus.

LA COMMISSAIRE :

1745 Donc, excusez-moi. Vous avez déjà sondé l'intérêt ou vous allez le faire?

M. GILLES BRASSARD :

1750 On a sondé l'intérêt de, pas d'Énergir, mais on a sondé l'intérêt de Gazoduc, puis là, on veut sonder l'intérêt d'Énergir. C'est pour créer un effet d'entraînement. Peut-être qu'Hydro-Québec pourrait embarquer aussi dans le projet du fonds vert.

LA COMMISSAIRE :

1755 Là, quand vous avez dit, vous avez sondé l'intérêt de Gazoduc, vous voulez dire de qui, là?

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

1760 Du promoteur de Gazoduc.

M. GILLES BRASSARD :

1765 Le promoteur de Gazoduc. Parce que nous, le tracé d'Énergir, il n'est pas mal *canné*, là. Nous autres, on est en pourparlers avec Gazoduc pour enligner leur tracé, puis avec les discussions, on en a parlé. Ça a été soulevé par un producteur.

LA COMMISSAIRE :

1770 Vous parlez d'Énergie Saguenay, c'est ça?

M. GILLES BRASSARD :

Oui.

1775 **M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :**

Non, non, de Gazoduc. C'est un autre projet qu'on est en train de... c'est ça? Ah O.K. Oui, c'est Énergie Saguenay. O.K. D'accord. Excusez.

1780 **LA COMMISSAIRE :**

C'est ça. Non, c'est juste pour comprendre, parce qu'on est ici aussi dans un gazoduc. Donc, si vous dites « gazoduc » après dans la transcription ça va être assez compliqué.

1785 Donc, juste pour récapituler, est-ce que vous pouvez nous réexpliquer avec les bons promoteurs pour qu'on soit certaines d'avoir bien compris. Vous avez sondé l'intérêt de vos producteurs et de certains promoteurs?

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

1790 Oui. On a mentionné notre intérêt de s'impliquer dans des projets comme ça. C'est sûr que là, on l'a mentionné dans un mémoire qui devient encore plus officiel, selon moi. C'est sûr comme dit Gilles, c'est embryonnaire, mais on lance des perches, puis s'il y a des compagnies qui sont prêtes à aller de l'avant avec des projets comme ça, bien on va trouver les producteurs qui eux sont prêts à embarquer dans des projets comme ça. Ça peut être autant bon pour le producteur au point de vue monétaire que point de vue environnemental aussi.

LA COMMISSAIRE :

1800 Puis vous avez sondé des producteurs aussi? Est-ce que vous avez fait comme une étude

exhaustive ou pas?

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

1805 Non.

M. GILLES BRASSARD :

1810 C'est pendant les rencontres avec les producteurs, qu'on les rencontrait pour parler du projet, des projets, parce qu'il y en a quatre dans ce secteur-là. Puis c'est pendant qu'on les rencontrait que l'idée est sortie, puis on est en train de faire boule de neige avec.

LA PRÉSIDENTE :

1815 Alors, j'ai plusieurs questions pour vous. Donc, il y a eu une décision de la CPTAQ à laquelle — si je ne m'abuse, là, de mémoire, ça fait longtemps que je l'ai lue — l'UPA n'est pas intervenue auprès de la CPTAQ. Est-ce exact?

M. GILLES BRASSARD :

1820 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1825 Donc, est-ce qu'à ce moment-là de la décision vous n'aviez pas d'objection au projet?

M. GILLES BRASSARD :

1830 Pour nous, dans notre tête, les projets qui sont constructifs pour la région, on n'est pas là pour faire un blocus là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1835 O.K. Dans l'étude d'impact, il est mentionné qu'une seule terre productive serait traversée par le projet. Est-ce que vous savez le type de culture sur cette terre-là?

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

1840 Je ne peux pas répondre à cette question-là.

LA PRÉSIDENTE :

Vous ne pouvez pas répondre?

1845 **M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :**

Non. Je suis désolé.

LA PRÉSIDENTE :

1850

C'est correct. Mais est-ce que vous savez s'il y a une culture biologique qui est effectuée sur les terres le long où à proximité du tracé du gazoduc?

M. GILLES BRASSARD :

1855

Bien, vous dites qu'il y a une seule terre qui est traversée?

LA PRÉSIDENTE :

1860

Bien, lorsque j'ai lu, il y a une seule terre productive qui serait traversée par le projet, et je me demande si cette terre-là, ou s'il y a d'autres terres à proximité qui sont de nature, qui font une production biologique?

M. GILLES BRASSARD :

1865

Je n'ai pas toute l'information.

LA PRÉSIDENTE :

1870

Vous n'avez pas toute l'information. Mais peut-être monsieur Lavoie après.

M. GILLES BRASSARD :

1875

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1880

Maintenant, vous parlez également d'une limitation de la grosseur de l'équipement puis vous parlez qu'il y a eu une transition entre les chevaux jusqu'à des équipements de plusieurs tonnes, pourtant, est-ce que ça a modifié la compaction des sols?

M. GILLES BRASSARD :

Bien, à long terme, oui, ça va finir par modifier la compaction des sols.

1885 **LA PRÉSIDENTE :**

De quelle façon?

M. GILLES BRASSARD :

1890

Avec le poids. Le poids des tracteurs, la compaction. Oui, on rajoute des pneus, mais il y a plus de compaction pour les chevaux, j'imagine.

LA PRÉSIDENTE :

1895

O.K. Puis à quelle épaisseur est-ce que vous faites votre agriculture?

M. GILLES BRASSARD :

1900

Bien nous, les labours c'est en dedans de 12 pouces, puis la décompactions avec une sous-soleuse c'est une vingtaine de pouces à peu près.

LA PRÉSIDENTE :

1905

O.K.

M. GILLES BRASSARD :

1910

Et après ça, les drains, on installe, quand les drains sont installés, on essaye de les mettre en dessous de ces distances-là.

LA PRÉSIDENTE :

1915

O.K. Vous mentionnez que les initiateurs de projet de lignes de transport d'énergie ne contrôlent pas l'accès à leur emprise et qu'il y a des passages de VTT ou de motoneige sur les terres agricoles. Depuis la construction de la desserte ferroviaire, est-ce que vous avez connaissance que le problème s'est accentué?

1920

M. GILLES BRASSARD :

La desserte ferroviaire c'est avec eux, mais c'est surtout où il y a des tours. Quand on traverse un boisé, on peut pas reboiser. Ça fait que là, ça ouvre un boulevard.

1925

LA PRÉSIDENTE :

Mais le gazoduc présentement qui est proposé par l'initiateur, le tracé suit en très grande majorité de sa longueur une desserte ferroviaire. Donc, est-ce que vous anticipez des problèmes à ce niveau-là de passage de VTT vu qu'il y a déjà une infrastructure existante?

1930

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

Oui. On a des photos d'un endroit où il y a déjà le gazoduc qui passe, le pipeline, d'un autre projet, là, puis quand il n'y a pas de végétation — parce que vous savez qu'on ne peut pas reboiser ni mettre d'arbustes au-dessus de la conduite, donc, ça fait quand même une brèche où les utilisateurs de VTT peuvent utiliser ces secteurs-là pour passer d'un terrain à l'autre.

1935

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends en milieu boisé que ça crée une ouverture du territoire. Mais là, on longe déjà une infrastructure existante. Donc, à votre connaissance, puis je vais m'arrêter là après, est-ce que vous avez des membres qui sont venus vous dire : « Bien, depuis qu'il y a la desserte ferroviaire, j'ai plus de passages sur mes terres. »?

1940

1945

M. GILLES BRASSARD :

Bien, il y a un secteur avoisinant où le chemin de fer passe, puis oui, il y a plus d'achalandage après le passage du chemin de fer.

1950

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Vous dites que les agriculteurs se sentent, ils ont des préoccupations d'être intimidés face à la loi de l'expropriation. Quel est votre rôle à l'UPA pour accompagner ces agriculteurs?

1955

M. GILLES BRASSARD :

Il n'y a pas eu d'entente-cadre qui a été faite avec Énergir, au même titre que l'Hydro-Québec. L'Hydro-Québec, il y a une entente-cadre. Puis on est en train de négocier une entente-cadre avec Énergie Saguenay — nous autres, on les appelle Gazoduc, là. Puis là, nous autres,

1960

on solliciterait une demande pour travailler une entente-cadre avec Énergir.

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

1965 Si un producteur sent de l'intimidation, bien, c'est sûr qu'il peut communiquer avec nous, puis nous, avec la Confédération, la Confédération est en lien avec une équipe de liaison qui communique avec les... C'est des agents de liaison aussi, je crois, là-bas, qui communiquent avec les producteurs pour prendre des ententes. Mais on n'a pas eu de producteurs qui ont pris la peine de nous appeler durant le processus, c'est par la suite.

1970 Comme je vous disais tout à l'heure, on est en train de voir avec d'autres promoteurs. Puis suite à ces rencontres-là, les gens viennent nous rencontrer puis ils nous disent qu'ils sentent des fois de la pression, puis ils sont au courant, ils se font mentionner qu'il y a une loi qui existe sur...

1975 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis ça serait quoi la distinction avec l'entente-cadre qui est signée avec Hydro-Québec et le processus que vous connaissez, qui a été exercé par Énergir?

1980 **M. GILLES BRASSARD :**

Une plus grande équité sur les paiements des dommages puis des inconvénients.

LA PRÉSIDENTE :

1985 O.K. Mais le processus d'approche de l'agriculteur ou du producteur?

M. GILLES BRASSARD :

1990 Bien, l'entente-cadre définit clairement les compensations à l'hectare. Donc, le producteur n'a pas à négocier tous ces points-là. Il y a plusieurs autres points de négociés dans une entente-cadre tels que la remise à l'état des terres, pendant les travaux. Dans l'entente-cadre avec Hydro-Québec, il y a un agent, qu'on peut être mandaté pour l'UPA, un chargé de projet qui fait le suivi des travaux pour s'assurer que tout est conforme selon l'entente-cadre, respecte la décompaction. Tous les éléments qui sont sensibles lors des travaux sont prévus dans l'entente-cadre.

1995 **LA PRÉSIDENTE :**

2000 Et vous recherchez une indemnité de passage sur le territoire du même type que, je pense,

c'est Promotion Saguenay qui le permet?

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

2005 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2010 Donc, à ce moment-là, est-ce que s'il y avait une indemnité qui serait versée, est-ce que ce sentier-là deviendrait un sentier public comme les sentiers de Promotion Saguenay?

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

2015 Non. Non.

LA PRÉSIDENTE :

Non?

2020 **M. GILLES BRASSARD :**

2025 C'est surtout pour rendre une servitude, un service de passage ou un service de... C'est pour que ça traverse le temps. Présentement, ils donnent un montant, puis moi demain matin je vais vendre à mon voisin, puis mon voisin n'aura pas *une cent*, mais il va avoir les inconvénients. Nous, dans le sens qu'on demande, c'est qu'il y ait une allocation annuelle pour les droits de passage puis les droits de servitude annuellement qui persévèrent avec le temps.

LA PRÉSIDENTE :

2030 Donc, ça ne serait pas sur un même modèle que Promotion Saguenay qui, ça devient des passages publics?

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

2035 Bien, ça devient public pour les membres qui payent une carte de membre. Parce que les sentiers de motoneige vont être... Mais nous, c'est pour le passage, pour l'inspection, bien pas de la servitude, mais de la conduite, dans le fond.

2040

LA PRÉSIDENTE :

2045 O.K. Puis si ça se fait sur des terrains qu'il y a eu des options d'achat, par exemple. Et donc, les terrains vont être acquis par Énergir ou par l'administration portuaire. Je pense que ces options appartiennent à l'administration portuaire. Alors, à ce moment-là, est-ce que le producteur va toujours se sentir lésé par un passage sur ses terrains qui ont été cédés suite à l'exercice des options d'achat? Là, c'est des détails. C'est juste que j'essaye...

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

2050 Oui. C'est des détails fins.

LA PRÉSIDENTE :

2055 Oui. Bien, c'est parce que c'est notre analyse. Puis là, vous, vous avez une expertise, c'est pour ça. Les questions vous paraissent peut-être difficiles, mais disons que vous avez une expertise que nous on n'a pas, donc on essaie d'aller la chercher. Puis si vous n'avez pas la réponse, c'est correct, vous nous le dites. Mais on essaie juste de pousser l'analyse avec vous ce soir.

2060 **M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :**

Oui, c'est parfait.

2065 **LA PRÉSIDENTE :**

Assurance responsabilité, avez-vous un précédent? Avez-vous une idée d'ordre de différence de prime?

2070 **M. GILLES BRASSARD :**

2075 Il y en a un qui nous a dit que la prime, elle a augmenté de 1 000 dollars. On se pose la question, c'est-tu une opportunité de l'assureur qui voit une opportunité de... Parce que la compagnie avec qui on parle présentement nous dit qu'il n'y pas d'incidence sur les assurances. Ça fait que là, la Confédération est là-dessus, puis la compagnie aussi. C'est juste pour prévenir.

LA PRÉSIDENTE :

2080 Et puis vous avez parlé de désherbage, de pyrodésherbage et du désherbage. Est-ce qu'il y a un problème de cohabitation avec le gazoduc?

M. GILLES BRASSARD :

Bien, du gaz puis du feu... je ne sais pas, là.

2085 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais, il est enfoui, le gazoduc.

M. GILLES BRASSARD :

2090

Oui, je sais qu'il est enfoui, mais j'ai entendu tantôt qu'il y avait un risque de fuite de 0,04. Mais advenant le cas que c'est dans ce champ-là, ça va faire « boum ».

LA PRÉSIDENTE :

2095

Oui. Alors, madame Gendron a une autre question pour vous.

LA COMMISSAIRE :

2100

Je voudrais juste revenir sur les questions de l'entente-cadre. Vous nous dites que vous aimeriez avoir une entente-cadre. Est-ce que vous avez déjà sollicité Énergir pour ça, et est-ce que vous avez entamé des pourparlers?

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

2105

Pas nous, à la Fédération. Je ne pourrais pas me prononcer pour la Confédération. C'est sûr que ça serait, en tout cas, pour nous, à notre point de vue, ça serait l'idéal d'avoir une entente-cadre, puis ça serait équitable pour tous les producteurs de la province du Québec. C'est pour ça qu'on le mentionne dans le document. Mais je ne peux pas vous répondre pour vous dire s'il y a déjà eu des pourparlers.

2110

M. GILLES BRASSARD :

Il y a déjà eu des pourparlers, mais ça fait à peu près une dizaine d'années, puis les projets ont arrêté, puis on n'a jamais remis de l'avant cette entente-là.

2115

LA COMMISSAIRE :

Alors, avez-vous l'intention d'entamer des pourparlers à ce sujet?

2120

M. JEAN-PHILIPPE TREMBLAY :

Oui.

2125 **M. GILLES BRASSARD :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2130

Alors, on vous remercie. On vous souhaite une belle soirée.

2135

M. NICOLAS LAVOIE

LA PRÉSIDENTE :

2140

Alors, j'inviterais monsieur Éric Lavoie. Monsieur Lavoie? Je me suis trompée. Monsieur Nicolas Lavoie. Qu'est-ce que j'ai dit? « Éric Lavoie », je suis désolée, je suis désolée. Je m'excuse, Monsieur Lavoie, de vous appeler Éric.

M. NICOLAS LAVOIE :

2145

Oui, vous m'avez débaptisé.

LA PRÉSIDENTE :

2150

Oui, oui. Je m'en excuse. La parole est à vous.

M. NICOLAS LAVOIE :

2155

Moi, je vais faire ça assez rapidement parce qu'il y a des éléments que mes collègues de l'UPA ont mentionnés beaucoup, puis mon mémoire est assez semblable, mais c'est un petit peu plus personnel. Donc, comment, moi, je me sens comme citoyen, producteur agricole quand on reçoit une lettre d'un promoteur qui a un projet linéaire comme ça, à proximité de nos terres.

2160

Donc, moi, comme je l'ai mentionné, je suis producteur agricole. Dans le cadre de ce projet-là, je ne suis pas touché personnellement par la desserte de gaz naturel, cependant, j'ai été touché par la desserte ferroviaire. J'ai reçu une lettre de Gazoduc, et donc je sais, le tracé de

Gazoduc est prévu chez moi.

2165 Donc, depuis cinq ans, on a déjà beaucoup... il commence à y avoir, dans notre ce secteur-là, on voit sur le corridor qui a été présenté tout à l'heure, il commence à y avoir beaucoup de projets. Et évidemment, tel que je l'ai mentionné dans mon rapport, je cohabite avec quatre tours actuellement qui relie Rio Tinto en énergie.

2170 Donc, les servitudes pour moi, comme producteur agricole, c'est une problématique, puis la façon aussi que ces servitudes-là sont négociées, bien, on se sent... je me sens, comme citoyen, que je n'ai pas beaucoup de droits.

2175 Je ne sais pas si vous allez me permettre, Madame la Présidente, mais c'est comme si je vous disais : « Madame la Présidente, j'aimerais vous acheter. » Là, vous allez me dire : « Bien, je ne suis pas à vendre. — Mais je vous offre 20 000 dollars pour vous acheter. Vous allez me dire : Bien, je ne suis pas du tout à vendre. Mais là, je vous offre 200 000 dollars. Vous allez dire : je ne suis pas à vendre. — Mais là, je vais vous offrir deux millions. — Ah vous êtes sérieux, Monsieur Lavoie? Mais là, à trois millions ça m'intéresserait. — Ah, mais à deux millions et demi, c'est le maximum, sinon je vais devoir vous exproprier. » Donc, c'est la façon actuellement que les promoteurs, que ça soit dans ce cas-ci ou dans d'autres cas, souvent fonctionnent. On en a discuté encore aujourd'hui avec d'autres producteurs agricoles dans le cadre d'autres servitudes qui sont liées à ces grands projets-là, et ça occasionne beaucoup de frustrations pour nous les producteurs.

2185 Encore pour imaginer un peu la chose, s'il y a un policier qui vient me voir et qui me demande : « Monsieur Lavoie, j'aimerais vous parler. Moi, si je lui dis : J'ai pas envie de vous parler. Il va me répondre quoi? : Monsieur Lavoie, veuillez me suivre s'il vous plaît. » Si je ne veux pas le suivre, il va arriver quoi? Il va sortir son arme. Il va... la loi est avec lui.

2190 Ça fait que dans le cadre des discussions qu'il y a eu dernièrement, à la dernière séance, le promoteur a mentionné qu'il n'avait jamais vu en 36 ans d'utiliser l'expropriation pour arriver à une entente. Quand vous parlez avec un policier, il ne sort pas son arme non plus à tous les jours. Ça fait que juste le fait que la loi soit là, ça fait en sorte que nous, les propriétaires, bien on est désavantagés par ça. On se sent intimidés, on se sent menacés.

2195 Donc, je voulais juste rajouter aussi que nous — puis c'est important ça — parce que comme agriculteur, comme propriétaire forestier, la protection de l'environnement, moi, c'est mon quotidien, là. O.K.? On plante des bandes riveraines, des bandes boisées. On pratique le travail minimum du sol. On a converti notre entreprise à la production biologique. On fait de gros efforts, donc comme occupant du territoire pour faire la protection de l'environnement.

2200

2205 Et, comme ça, un promoteur peut débarquer chez nous, négocier légèrement et ensuite nous menacer d'expropriation. Et on n'a à peu près pas de droit. Après il n'y a plus de servitude, il n'y a pas de droits compensatoires qui sont là à chaque année. Et c'est un peu ce que j'ai amené dans mon mémoire, parce que moi actuellement avec les tours qui sont chez nous, ça me cause des préjudices parce qu'il y a 100 ans quand ça a été mis en place, bien on n'a pas pensé, on n'a pas eu la vision de comment ça allait être dans 100 ans.

2210 Ce que je m'attendrais des promoteurs, c'est que dans le cas de ce projet-ci ou des autres, c'est qu'on ait une vision de ça va être quoi notre impact dans 25 ou dans 50 ans. Et donc, que les propriétaires puissent au besoin majorer les droits compensatoires annuels qui pourraient être émis, parce que l'environnement de production évolue.

2215 Il y a 100 ans, il n'y avait pas de pesticide; maintenant, il y en a. On voit l'agriculture biologique qui revient. Mes collègues ont parlé de pyrodésherbeur, de contrôle des mauvaises herbes aussi par les machines électriques, c'est tout nouveau, ça ne fait pas cinq ans que c'est sorti. Ça commence, c'est un peu spécial, désolé.

2220 Donc, dans 25 ans, ça va être comment? On me demande, moi, de bloquer une servitude pour 25 ans, il y a un montant au début, et c'est tout? Ça ne marche pas, ça ne fonctionne pas.

Ça fait que je vous dirais que c'est pas mal tout. Je n'étais pas très structuré, mais je voulais vous montrer un peu comment on se sent, nous, comme producteur. Je ne sais pas si vous avez des questions. Mes collègues n'avaient peut-être pas répondu à toutes les questions que vous aviez.

2225 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, on a des questions, puis on est très heureuses que vous parliez du cœur.

2230 **M. NICOLAS LAVOIE :**

Bon, merci.

2235 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis je vous remercie de nous avoir amené dans le film avec, je pense, c'est Robert Redford et Demi Moore. Ça se prend bien.

2240

M. NICOLAS LAVOIE :

Désolé. Je ne l'avais pas vu comme ça du tout. C'était pour imaginer qu'ils veulent faire une transaction avec nous.

2245

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui, mais j'ai tout à fait bien compris. Je faisais juste une petite blague. Donc, ma collègue, est-ce que vous avez des questions?

2250

LA COMMISSAIRE :

Merci donc, pour votre mémoire. La question que j'aurais envie de vous poser c'est par rapport à ce qui vient d'être dit dans la présentation antérieure. Est-ce qu'une entente-cadre serait de nature à régler les problèmes que vous avez évoqués?

2255

M. NICOLAS LAVOIE :

C'est clair. Ça prend une entente-cadre, et il faut surtout que les promoteurs aient l'ouverture à verser un loyer, si on veut, annuel, qu'il y a une compensation annuelle qui soit émise.

2260

Actuellement, tous les promoteurs, il n'y a personne qui veut créer de précédent. Moi, si j'étais à leur place, je ferais la même chose. Je ne voudrais pas être un employé d'une de ces entreprises-là qui va créer le précédent de mettre en place des compensations annuelles qu'après ça, toutes les organisations, entreprises, qui ont des projets linéaires à mettre en place vont devoir subir. Parce que là, cette personne-là ne sera plus jamais capable de se trouver un emploi n'importe où, ça va être une mauvaise négociation.

2265

Mais ça reste que c'est ça qu'on a besoin. Parce que peu importe c'est quoi les préjudices, là, on ne vous a pas tout fait la liste, là. Et ça là, on vient de prendre conscience de ça, dernièrement. Moi, il y a cinq ans, je n'étais pas producteur bio. Je n'avais pas conscience nécessairement de tous les préjudices que me causaient ces tours-là de Rio Tinto. Oui, je les contournais, oui je voyais des défauts, mais là, plus ça va, plus l'agriculture change, le besoin du consommateur... Moi, je fais juste contenter le consommateur en produisant des produits biologiques.

2270

2275

Le besoin du consommateur change, mais moi, avec ces servitudes-là, je suis bloqué. Je ne peux pas aller combler à 100 % le besoin du consommateur... Indirectement. C'est sûr que c'est en sens très large, très philosophique, mais tu sais, il faut le voir. Parce que moi, je suis sûr

2280

d'une chose : c'est que dans 100 ans, ce n'est pas moi qui vais cultiver les terres que je cultive, mais quelqu'un va les cultiver.

LA PRÉSIDENTE :

2285

Si je peux, vu que vous êtes présent puis vous avez une très bonne connaissance du territoire, est-ce que vous permettez que je ramène un petit peu plus par rapport au projet pour mieux comprendre l'impact de ce projet-là sur les pratiques agricoles.

2290

Donc, la présence d'un gazoduc, quels seraient les désavantages? Donc, si on prend le gazoduc qui est ici, pas celui d'Énergie Saguenay, mais celui qui longe la desserte ferroviaire ou qui utilise une emprise existante d'une ligne démantelée. Je sais que ça paraît simple, mais ça pourrait avoir des impacts et des désavantages. Quels sont-ils?

2295

M. NICOLAS LAVOIE :

Bien, c'est clair que, tu sais, dans le cas où on parle de l'entretien de l'emprise par l'opérateur, est-ce que l'opérateur va vérifier à chaque année ou à chaque cinq ans avant d'aller entretenir cette emprise-là?

2300

Probablement qu'il va y aller, il risque d'y aller avec des pesticides — si les propriétaires qu'il côtoie dans ce secteur-là ne se sont pas convertis à l'agriculture biologique, entre autres. S'il n'y a pas de nouvelles terres aussi dans ce secteur-là, qui ont été aménagées pour faire de la production agricole également en agriculture biologique.

2305

Le promoteur a mentionné qu'il y avait à peu près juste un kilomètre qui passerait en zone agricole, mais ça évolue dans le temps. Puis on a encore eu des discussions, nous, hier, entre producteurs, puis ce n'est pas facile rejoindre ces grosses entreprises-là pour faire valoir après nos droits, même si c'est une servitude qui a été signée il y a cinq ans, 10 ans, surtout il y a 100 ans.

2310

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que l'UPA peut vous aider?

2315

M. NICOLAS LAVOIE :

Oui. L'UPA peut nous aider, mais l'UPA ce n'est pas Superman. Je veux dire, c'est un citoyen corporatif qui doit aussi ménager un peu la chèvre et le chou. Ils doivent contenter l'ensemble de leurs producteurs. Ça fait que c'est sûr qu'il y a des producteurs qui vont, dans le

2320

cadre d'un tracé linéaire, qui vont vous dire : moi, je n'ai aucun problème à ce que le tracé passe, mais il y en a d'autres que ça ne fera pas du tout leur affaire.

2325 Ça fait qu'ils essayent de contenter le maximum, mais ils ont aussi une problématique pour rejoindre tous les propriétaires autant forestiers que producteurs agricoles. Surtout en période comme ça.

2330 On dirait qu'ils font exprès d'arriver durant l'été, les semis, pour essayer de nous rencontrer quand nous, les producteurs, on est surchargé de travail. C'est là que ça se passe, à partir du mois de mai, c'est là que ça se passe. Aujourd'hui, il y en a qui ont fauché, qui font du foin — il y en a qui sont en vacances, là. Donc, pour les producteurs, ce n'est pas nécessairement des bonnes périodes pour négocier des servitudes ou faire des demandes ou aller fouiller. Donc, il y a énormément de choses en tête.

2335 Donc, quand arrive un projet comme ça, où des problématiques qu'il y des servitudes, bien c'est une surcharge de travail pour eux. Donc, ça devient un préjudice qui revient à toutes les années.

2340 Moi, les tours chez nous, c'est un préjudice à toutes les années. Quand je passe à côté puis je vois un gros tas de mauvaises herbes qui est en train de polluer mon champ bio, bien c'est quoi vous penser que je me dis, que : « Ah, c'est donc bien le fun. » Non, ce n'est pas le fun pantoute.

LA PRÉSIDENTE :

2345 Je sais que vous, vous n'êtes pas impacté par le gazoduc, mais est-ce que vous connaissez des producteurs qui vont être impactés justement par le passage de ce gazoduc-là, que ce soit par rapport aux inconvénients que vous nous mentionnez?

M. NICOLAS LAVOIE :

2350 Oui. Il y a des producteurs qui vont être impactés, surtout dans la partie que je connais, surtout au niveau des indésirables. C'est pas des indésirables, mais le fait qu'il y a un corridor qui est ouvert en milieu forestier, bien ça donne accès, ça facilite l'accès aux VTT, aux motoneigistes. Donc, dans ces endroits-là, indirectement, tous les secteurs autour deviennent plus faciles d'accès aussi.

2355

LA PRÉSIDENTE :

2360 Mais par rapport, puis j'avais posé la question tantôt, est-ce que vous, depuis l'aménagement de la desserte ferroviaire, est-ce que vous avez connaissance de problématiques

justement de VTT, qui se sont complexifiés?

M. NICOLAS LAVOIE :

2365 Bien là, vous m'en demandez une bonne. Parce que nous la desserte ferroviaire a passé sur des lots privés qui nous appartiennent, des lots boisés situés en zone humide. Depuis qu'ils ont fait ça, ils ont créé de nouvelles zones humides, donc ce qui fait qu'indirectement on a de la difficulté à aller sur nos terres à cause de ça. Il y avait un endroit où on pouvait aller, quand on allait bûcher avant, donc récolter du bois, puis on n'est pas retourné depuis qu'il y a la desserte ferroviaire, parce qu'on n'est plus capable d'accéder à ça, à cet endroit-là, à cause de la façon que la desserte est aménagée.

2370 Ça fait que tu sais, je ne peux pas vous dire, je n'ai pas tout parcouru le territoire, mais écoutez, si vous me donnez des devoirs à faire, je peux m'engager à le faire dans les prochaines semaines. Je vais aller me promener pour voir tout ce qu'on peut observer. Ça finit qu'on manque de temps un petit peu, là.

LA PRÉSIDENTE :

2380 Non, non, on va le faire. Non, mais je vous comprends, puis je ne vous demande pas de faire du travail pour nous; on est là.

M. NICOLAS LAVOIE :

2385 Il n'y a pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

2390 Vous mentionnez là que vous aimeriez avoir un raccordement au gaz naturel?

M. NICOLAS LAVOIE :

2395 Oui. Bien, c'est que, tu sais, c'est ça un peu. C'est qu'on se fait imposer ces projets-là, puis on ne peut pas en profiter.

2400 Donc, j'ai parlé dans mon mémoire entre autres de pouvoir utiliser le gaz naturel pour nos tracteurs, donc, dans nos tracteurs. Je sais qu'en Europe c'est des choses qui sont commencées. On se fait souvent dire que l'énergie du 21^e siècle, ça va être le gaz naturel. Mais moi, comme producteur qui essaie de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre, de diminuer sa consommation de carburant, donc de limiter son impact environnemental en produisant des

aliments, bien c'est des choses qui nous touchent. On essaie de faire des efforts, mais on n'a pas accès à ça. C'est tellement loin pour nous, c'est tellement difficile à mettre en place.

2405 Si au moins le promoteur avait un souci que quand il débarque dans un secteur comme le nôtre, de dire : « Bien, regardez, on va vous aider à améliorer votre efficacité énergétique. »

LA PRÉSIDENTE :

2410 Mais est-ce que vous êtes prêt à ce moment-là d'accueillir les infrastructures nécessaires?

M. NICOLAS LAVOIE :

2415 Écoutez, moi, je n'aurais aucun problème à accueillir des infrastructures nécessaires. J'aimerais tout à fait à ce que, s'il y avait, mettons là, moi, ma ferme est à peu près à 5 kilomètres d'où passe le gazoduc, s'il y avait une station de remplissage pour mes tracteurs en gaz naturel, je serais tout à fait heureux. Je viendrais baisser mes émissions de gaz à effet de serre. Ça, c'est selon ce que le promoteur dit, en disant que c'est supposé émettre moins de gaz — je ne suis pas un spécialiste là-dedans. Et aussi, mon coût énergétique serait diminué, c'est clair.

2420 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Monsieur Nicolas Lavoie. Est-ce que vous avez d'autres questions? Non. Alors, je vous souhaite une belle soirée.

2425 **M. NICOLAS LAVOIE :**

Oui, merci.

2430

Mme LOUISE DENIS

LA PRÉSIDENTE :

2435 Merci. Alors, j'inviterais la prochaine personne, madame Louise Denis.

Bonsoir, Madame.

2440

Mme LOUISE DENIS :

Bonsoir. Bonsoir, Mesdames. Est-ce que c'est ouvert?

2445 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui, allez-y.

Mme LOUISE DENIS :

2450

Alors moi, c'est plutôt philosophique.

2455 Lors de la première partie de l'audience du BAPE concernant le projet de desserte, le 9 juillet, Énergir a fait une belle présentation justifiant le projet et expliquant ses méthodes de travail. Tout pour nous convaincre de la nécessité et faisabilité du projet. Si les bottines donnaient vraiment suite aux babines, on pourrait peut-être donner notre accord, mais comme souvent la main droite ignore ce que fait la main gauche, on ajoutera les bémols suivants :

2460 Bémol un : En réponse à une question du public, Énergir a précisé n'être qu'un distributeur, c'est-à-dire un livreur de marchandise. Énergir ignore, à toutes fins pratiques, l'impact et la provenance de la marchandise livrée. La fracturation hydraulique et ses conséquences environnementales, ce n'est pas leur préoccupation, et surtout, cela n'entre pas dans leur mandat d'en tenir compte, semble-t-il.

2465 Bémol deux : Les clients destinataires ou acquéreurs de la marchandise recherchent comme la plupart des acheteurs, la marchandise à meilleur prix. Donc, Énergir s'approvisionne au meilleur coût possible, histoire de rentabiliser. Les problèmes environnementaux sont balayés facilement quand il est question d'argent.

2470 Bémol trois : À la question des effets cumulatifs des projets des « consommateurs potentiels » de ce gaz acheminé à Saguenay, le ministère a répondu que pour les premiers projets, ceux-ci auraient à comptabiliser leur propre impact environnemental. Cependant, les projets suivants devront comptabiliser cumulativement l'impact des précédents projets et le leur. Drôle de façon! Drôle de prise en charge des questions environnementales! — On préférerait que
2475 ce soit l'ensemble du cycle qui soit comptabilisé.

2480 Bémol quatre : Ni en aval ni en amont, les conséquences environnementales ne sont étudiées pour avancer une décision. On ferme ses yeux, on se bouche les oreilles, puisque pour rentabiliser les installations portuaires qui sont déjà là et permettre l'utilisation maximale du réseau gazier, il est plus que souhaitable évidemment qu'il y ait de nouveaux projets. Cependant, comme

ils ne sont pas sur la table, on ignore les conséquences négatives et les effets cumulatifs.

2485 Bémol cinq : On veut des projets à tout prix. L'argent et le travail déjà investis pour répondre aux besoins de Métaux BlackRock, et garantis par les institutions gouvernementales, rendent, aux yeux des investisseurs, sa réalisation nécessaire, quelles qu'en soient les conséquences pour le milieu. C'est ce qu'on craint.

2490 Pour recevoir l'acceptation sociale de la population, on fait miroiter, à grands frais de publicité et portes ouvertes, des emplois futurs, et on projette une image de compagnie soucieuse de l'environnement. Tout pour nous convaincre! Pourtant, tous les scientifiques ou presque s'entendent sur le fait qu'il y a urgence de stopper l'exploitation de l'énergie fossile à cause des changements climatiques. Citation :

2495 « [...] tous les projets de gazoduc et d'oléoduc au Canada [sont] incompatibles avec la réduction efficace des émissions à effet de serre et la réduction des risques des changements climatiques. »

2500 Ceci était exprimé dans Le Devoir, par le docteur Pierre Gosselin, médecin-conseil de l'Institut national de santé publique du Québec, membre des experts du CAC (comité d'experts sur les risques posés par les changements climatiques et les possibilités d'adaptation).

2505 Tout ceci, pourtant, Mesdames les commissaires, il me semble qu'il vaudrait mieux voir venir que réagir. La prévention, le principe de précaution étant des prémisses essentielles sur lesquelles baser l'analyse environnementale par rapport à ce projet de desserte de gaz naturel de la zone industrialo-portuaire du Saguenay et de tous les autres projets.

2510 Pour ma part, je demande le rejet de ce projet, car des solutions économiques acceptables et des projets qui respectent l'environnement à court, à moyen et à long terme existent. C'est sur une économie circulaire et des projets verts que nos décideurs économiques et gouvernementaux doivent axer leurs énergies.

2515 Dans ce que je dis, je rejoins celle qui était au début de la présentation des audiences. Tout ce qu'elle disait, c'était mieux expliqué, mais c'était à peu près la même chose que ce que je pense.

LA PRÉSIDENTE :

2520 Donc, c'était madame Morand par téléphone?

Mme LOUISE DENIS :

Absolument. Alors, moi, je suis responsable d'un comité environnement. On essaie de faire de notre possible et on aimerait qu'on en tienne compte, de ces éléments-là. Je vous remercie.

2525

LA PRÉSIDENTE :

Madame Gendron?

2530

LA COMMISSAIRE :

Merci beaucoup pour votre mémoire. Donc, moi, j'aimerais bien revenir sur la fin de votre présentation et votre mémoire où vous nous parlez du fait qu'il existe des solutions économiques acceptables et des projets qui respectent l'environnement à court, moyen et long terme. Et vous nous parlez d'une économie circulaire et de projets verts.

2535

Alors, est-ce que vous avez des exemples concrets pour la région qui pourraient inspirer donc le développement d'économie circulaire que vous souhaitez?

2540

Mme LOUISE DENIS :

Non. C'est-à-dire que je n'ai pas d'expertise dans ce domaine-là. Je lis, j'écoute ce qui se fait un peu partout, mais ce qui se fait ici dans la région, je ne peux pas vous donner d'exemples.

2545

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, bonne soirée.

2550

M. CLAUDE VILLENEUVE

LA PRÉSIDENTE :

2555

Monsieur Claude Villeneuve.

Bonsoir, Monsieur Villeneuve.

2560

M. CLAUDE VILLENEUVE :

2565 Bonsoir, Madame, Mesdames. Alors, moi, je suis producteur agricole principalement. Je possède plusieurs terres, et Énergir est le treizième service public à passer chez nous, la septième servitude et le neuvième droit de passage que je suis obligé d'accorder pour ça. Alors, les droits de passage, les préjudices causés par ça, je commence à connaître ça. C'est pour ça que mon appréhension ce soir et mon chose va être surtout là-dessus.

2570 Donc, je demande évidemment des droits compensatoires annuels, car l'utilisation de la servitude et l'ouverture des corridors me causent des préjudices à chaque année. Les utilisateurs indésirables qui utilisent les servitudes d'Énergir sont : les VTT — parce que j'ai déjà, en passant, une autre servitude d'Énergir sur laquelle ils vont collecter la présente servitude. Elle passe chez nous sur un kilomètre au moins, là. Je dis « un », c'est plus que ça, c'est 2 kilomètres. Donc, je connais très bien toutes ces affaires-là.

2575 Donc, les indésirables pour moi, ce sont les VTT, les motocross, les *mud drives*, les camions 4 x 4, les motoneiges et tous autres véhicules tout-terrain qui ne sont pas encore inventés. Parce que vous savez que lorsque nos grands-pères ont accordé ces servitudes-là, ils n'ont pas pensé que la motoneige, ça allait être inventé, les quatre-roues, les *mud drives*. Puis ça leur prend des places pour s'amuser, et ils utilisent régulièrement ces droits de passages là. Parce que ces droits de passages là sont facilement accessibles : il faut les garder libres en tout temps pour qu'eux autres aient accès.

2585 Donc, c'est un parc d'amusement pour tous ces « indésirables ». Le mot est fort, parce que des fois, c'est les garçons de nos meilleurs amis qui font ça aussi. Mais vous comprenez qu'« indésirables », c'est à cause des dommages et des préjudices qu'ils causent sur ces droits de passage.

2590 Donc, ces utilisateurs indésirables se servent du droit de passage d'Énergir et des autres droits de passage liés aux servitudes comme les lignes de transport électriques, dont j'en possède aussi deux chez nous de Rio Tinto transmission. L'utilisation de ces droits de passage finit toujours par aboutir dans nos champs ou dans lots forestiers.

2595 Voici d'ailleurs quelques images.

2600 Ça en est une, ça. Le lot que vous voyez, la grande terre en culture, c'est la mienne. On voit le sentier de VTT qui, lui, provient de la ligne de transmission de Chicoutimi-La Baie — en fait, les deux lignes, là, parce qu'ils sont là. Donc, ils utilisent ces lignes-là pour ensuite passer dans mon champ. Vous voyez la ligne rouge, bien on perd toute une grande partie de foin — parce qu'il est en foin cette année; d'autres années, il est en céréale. Et puis, ils reprennent sur l'autre sens.

C'est pour ça qu'on les appelle les indésirables un peu, là. Et on a aucun contrôle sur ces choses-là.

2605 Énergir a refusé de compenser, au départ des discussions, annuellement, les propriétaires touchés par tous ces préjudices-là. Après négociation, Énergir a accepté de compenser la moitié de ce qu'on obtient depuis déjà six ans des motoneigistes. Il y a six ans, évidemment, on a réussi à obtenir des droits compensatoires annuels sur des services publics, qui eux, n'ont pas accès à la carte d'expropriation. Donc, ils ont été obligés de donner un certain montant.

2610 Et Énergir, lorsqu'évidemment on a négocié, moi, j'ai été assez tenace, j'ai dit : « C'est fini!, j'ai dit. Ça va commencer là. » C'est-à-dire, ça a commencé il y a six ans, mais j'ai dit : « J'exige que vous me donniez au moins ce que les motoneiges nous donnent. »

2615 Et il ne faut pas oublier que quand on parle de préjudices, ce n'est pas juste l'hiver pour les motoneiges, c'est aussi l'été. Parce que lorsqu'on accorde des droits de passage dans les terres et dans les lots forestiers, on comprend que l'été, c'est les quatre-roues qui vont se servir de ces droits de passage là. Et c'est la même chose pour les droits de passage des demandeurs de servitudes.

2620 Donc, après négociations, ils ont accepté de compenser la moitié de ce qu'on obtient depuis six ans avec les droits de passage des motoneiges; qui, eux, n'ont pas accès à l'expropriation dans leurs négociations.

2625 De plus, Énergir a versé cette moitié d'indemnité en un seul paiement, sous prétexte qu'ils ne voulaient pas créer de précédent en versant une compensation annuelle. Et lorsque le représentant de l'entreprise a constaté que j'étais tenace dans la négociation, que j'exigeais la pleine compensation des droits de passage, que les autres utilisateurs de territoire, de ce que les autres utilisateurs du territoire nous donnent déjà, soit les motoneigistes, le représentant nous a, entre parenthèses, menacés de se prévaloir de son droit, de son pouvoir, son droit
2630 d'expropriation.

2635 Évidemment que moi et ma femme, nous nous sommes sentis intimidés et on a trouvé que c'était un abus de pouvoir un peu pour aller chercher un règlement à rabais, soit 50 % de ce qu'on obtient pour les autres. Et pour vous dire que cela a fonctionné, parce que ma femme en a été très perturbée avec ça, puis c'est elle qui, à un moment donné, elle a dit : « Tu vas signer, moi, je n'en peux plus. » Puis on ne veut pas aller en expropriation. Dans les 13 servitudes qu'on a accordées, on n'est jamais allés en négociation. On a toujours favorisé le développement social et régional.

2640 Une recommandation que j'aimerais faire à cette commission, c'est que le droit

d'expropriation accordé à ces entreprises soit mieux encadré et qu'il ne serve pas pour avoir un règlement à rabais, pour desservir des intérêts privés.

Alors, O.K.

2645

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Villeneuve, est-ce qu'on peut vous poser des questions? Est-ce que vous avez terminé?

2650

M. CLAUDE VILLENEUVE :

Oui, j'ai terminé, oui. Parce qu'il va m'en venir d'autres un petit peu, là.

2655

LA PRÉSIDENTE :

Bien, vous avez encore du temps.

M. CLAUDE VILLENEUVE :

2660

C'est parce que tout à l'heure vous avez posé des questions très pertinentes dont, moi, je suis étroitement impliqué, dont même la desserte ferroviaire.

LA PRÉSIDENTE :

2665

Oui, oui. Bien, je vais demander à la technique de mettre une carte que j'ai demandée en prévision d'une certaine conversation que j'aimerais avoir avec vous, mais je pense que ma collègue aimerait débiter avec une question.

LA COMMISSAIRE :

2670

Vous avez relaté des discussions que vous avez eues avec Énergir. Est-ce que toutes les discussions que vous avez eues, vous les avez eues de façon individuelle ou si vous avez été accompagné soit par l'UPA, soit par une autre organisation dans les pourparlers que vous avez eus?

2675

M. CLAUDE VILLENEUVE :

On a eu plusieurs visites d'Énergir, et la plupart du temps, sauf une, ils sont venus à deux. Deux professionnels évidemment qui sont très polis, qui sont très compétents et qui sont capables

2680

de, comme on dit, nous mettre de la pression à peine voilée.

2685 Je veux dire par là qu'on sent qu'ils ne veulent pas en mettre tant que ça parce qu'ils ont probablement déjà eu des avertissements. Mais à la fin, quand ils voient qu'on est très tenace et qu'on tient au moins à avoir l'équité avec les autres, qu'on avait déjà là. Bien, c'est là que la tension est montée, en disant : « Bon, bien là, ça ne marche plus. O.K. »

2690 Puis moi, comme j'avais même été averti par un de mes frères qui est professionnel et qui sait très bien c'est quoi l'expropriation, donc il m'a dit : « Ne te rends pas là parce que, moi, je ne te défendrai pas. » Parce que lui, défend des producteurs comme moi. C'est un spécialiste, et il est souvent au TAC ou à la Commission des territoires agricoles. C'est sa spécialité.

LA COMMISSAIRE :

2695 Mais ma question était plus par rapport à vous. Vous, vous avez mené ces discussions-là seul, ou vous avez été accompagné officiellement soit par l'UPA, soit par une autre organisation que ce soit une organisation locale, ou si vous avez tout mené de manière individuelle?

M. CLAUDE VILLENEUVE :

2700 Quand j'ai eu la discussion au début, c'était de manière individuelle, mais j'ai tenu à informer et à partir, si vous voulez, un mouvement, et à demander à l'UPA qu'ils m'écoutent d'abord.

2705 Et je me suis aussi, j'ai pris aussi Nicolas, qui a parlé tantôt, comme partenaire, parce qu'il se débrouille pas mal dans tout ce qu'il y a. Et puis, on a eu une très grande écoute de l'UPA qui en est venue maintenant et ont compris vraiment toute la problématique, et qu'il y avait de quoi à faire avec ça, là. Et je peux vous dire qu'on a eu une très belle collaboration après.

2710 Mais la négociation se faisait normalement, surtout avec ma femme et moi chez nous. Mais j'ai tenu à partager sans aucune retenue les chiffres, et tout, pour dire — parce qu'il y en a vraiment parmi mes voisins qui ont réglé vraiment à rabais, là. Parce qu'ils avaient moins d'expérience.

2715 Donc, ça me tenait à cœur de dire : bien moi, je veux partager mon expérience, puis je veux que les producteurs arrêtent d'avoir des règlements à rabais, mais surtout, normalement les producteurs ne sont pas des professionnels à négocier. Donc, on est assez malhabile.

2720 Moi, j'ai un peu plus d'expérience que les autres parce que je suis dans plusieurs comités, mais je sais que les voisins ont... En tout cas, moi, et surtout en ce qui concerne la relève, j'ai trouvé que c'était comme exploiter des gens qui n'étaient pas vraiment au courant de tout ça et

qui n'étaient pas capables de défendre leur dossier. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2725 Pour enchaîner sur les questions de ma collègue. Lorsque vous êtes approché justement par ces initiateurs de projet là, est-ce qu'on vous donne de la documentation écrite, par exemple, sur laquelle se retrouveraient les critères qui vont mener à une indemnité ou est-ce que ça se fait tout oralement?

2730 **M. CLAUDE VILLENEUVE :**

Bien, moi je vous dirais que lors de la négociation, je me souviens très bien, tant qu'on n'a pas signé, et même après, là, tant qu'on n'a pas signé — je pourrais même vous montrer une photo, je ne pensais pas que vous alliez me poser cette question-là — que lorsque j'ai dit : « Bien, laisse-moi étudier les indemnisations, je vais garder ta chose. Il m'a dit : Non. Bien, j'ai dit : Je peux-tu la prendre en photo? » Bien, il a pris ça comme ça — puis on voit son pouce sur la photo. J'ai dit : « O.K. » Puis on voyait les trois ou quatre dernières lignes de la négociation, mais ce n'était pas terminé, que je puisse regarder.

2740 Une petite anecdote en passant. C'est quand ils ont réussi à me faire signer, bien, il a fallu que je téléphone deux ou trois fois au bureau pour qu'ils m'envoient la copie. Parce qu'il est parti avec toute la copie. Je l'ai reçue et je le disais lorsque je parlais à l'UPA puis tout ça, pour pouvoir monter le dossier : « Je n'ai pas la copie pour vous le montrer, il ne me l'a pas laissée. » Et j'ai téléphoné, puis par la suite bien, ils ont dit : « C'est un oubli, on a oublié de vous l'envoyer. » O.K. Pourquoi on n'a pas signé deux copies pour m'en laisser une? Au moins, j'aurais pu le lendemain regarder... parce que je le regrettais un petit peu le lendemain, d'avoir lâché, mais ma femme... en tout cas.

2745 C'est un petit peu ce qui est arrivé. C'est ça que je déplore.

2750 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, si je comprends bien de vos propos, les critères de négociation, ils ne sont pas connus, puis ils ne sont pas... c'est individuel d'un à l'autre?

2755 **M. CLAUDE VILLENEUVE :**

Je peux vous dire qu'ils sont très professionnels dans leur chose. Et ils ont quand même une bonne... je ne dénigre pas eux autres, là. C'est des professionnels, ils font leur job et ils la font très bien. C'est qu'ils sont contre nous autres qui sommes loin d'être des habitués de ça, là. Donc ils ont une nette supériorité pour mener un dossier comme ils le veulent. Ils ont eu un peu

2760

de misère avec moi, mais ils ont quand même réussi à avoir un règlement à rabais.

LA PRÉSIDENTE :

2765 Donc, avoir une entente-cadre où est-ce que tous les éléments sur lesquels la négociation va porter qui seraient connus de tous les producteurs, ça serait à votre bénéfice?

M. CLAUDE VILLENEUVE :

2770 Ça donne une bonne chance et surtout pour ceux qui n'ont aucune notion de ça. Ça donne une très bonne chance.

LA PRÉSIDENTE :

2775 Alors, si je me permets de regarder la carte. J'aimerais vous situer sur la carte. Est-ce que votre entreprise à un nom?

M. CLAUDE VILLENEUVE :

2780 Oui. C'est Ferme Grand Toit incorporée.

LA PRÉSIDENTE :

2785 Pardon?

M. CLAUDE VILLENEUVE :

2790 Ferme Grand Toit.

LA PRÉSIDENTE :

Grand Toit incorporée, O.K. Et elle se situe où?

2795 **M. CLAUDE VILLENEUVE :**

Bien, si vous voyez la desserte ferroviaire, là, je ne sais pas... Oui, on la voit très bien la desserte ferroviaire, et on voit, absolument, où vous avez mis votre flèche.

2800

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas moi. Je ne sais pas c'est qui d'ailleurs. O.K., c'est monsieur Bergeron.

2805 **M. CLAUDE VILLENEUVE :**

Bien, la desserte ferroviaire part de chez nous. Donc, au croisement du chemin de fer Roberval-Saguenay et de la desserte ferroviaire de Port Saguenay, au croisement de la ligne rouge et de cette chose-là.

2810

Ma ferme principale est là, mais il y a aussi quand on arrive pas loin du Saguenay, c'est-à-dire dans la route de Grande-Anse, j'ai un autre lot que la desserte... Oui, absolument, où est-ce que vous êtes là. C'est ça, dans ces lots-là. J'ai un lot là aussi qui passait. Donc, c'est pour ça qu'on est assez élargi. Et j'ai d'autres terres qui vont jusqu'à l'aéroport de Bagotville.

2815

C'est pour ça, quand il passe un service public, généralement il ne me manque pas. Il manque juste le métro, parce que ce n'est pas encore inventé.

LA PRÉSIDENTE :

2820

Et là, si je regarde, je vous ai mis cette carte-là parce que j'essaie de comprendre comment est-ce que les gens accèdent à votre terre. Donc, est-ce qu'ils accèdent par des sentiers existants, puis là, ils décident de prendre un raccourci?

2825 **M. CLAUDE VILLENEUVE :**

Oui. Ils accèdent, bien un des sentiers principaux évidemment est les deux lignes de Rio Tinto, ce n'est pas Hydro, c'est Rio Tinto, là, Saguenay Transmission, qui partent de Chicoutimi et qui s'en vont à La Baie. Ils vont desservir aussi deux autres lignes. Ils vont desservir l'usine Grande-Baie aussi, et un des principaux accès est ça aussi.

2830

Et il y a la desserte ferroviaire aussi que vous parliez tout à l'heure, qui elle, dans le poulis où Énergie passe chez nous, et dans les trois, quatre places, là, ne passe pas sur la servitude que Port Saguenay a achetée... pas la servitude, mais le terrain que Port Saguenay a acheté.

2835

Il passe dans l'ancienne, dans une ancienne ligne de transmission dont d'ailleurs la servitude n'est pas encore réglée, parce que nos parents ont oublié de mentionner que s'il y avait un abandon de service, il y a eu un abandon de service, cette ligne de transmission là.

2840

LA PRÉSIDENTE :

On parle de la ligne de transmission d'Hydro-Québec?

2845 **M. CLAUDE VILLENEUVE :**

Ça en est une qui partait de la ligne de transmission principale d'Alma-La Baie et qui se rendait desservir la base de Bagotville. Et elle n'est plus là.

2850 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais on essaie de la situer.

2855 **M. CLAUDE VILLENEUVE :**

O.K. Bien, si vous situez la base de Bagotville en ligne droite, c'est là où Énergir d'ailleurs passe leurs tuyaux. Je vous dirais qu'elle est à côté, elle est environ à côté de la desserte ferroviaire. Elle passait juste à quatre, 500 pieds de la desserte ferroviaire plus du côté de La Baie. Un petit peu plus du côté de La Baie. C'est une ancienne desserte et c'est là qu'Énergir a décidé de passer. Et moi, j'étais pas.

2860

Moi, en plus je tremble, j'ai de la misère avec ça un peu. Je pèse sur le piton rouge, là? O.K. Ah oui! C'est le fun ça. O.K.

2865 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Puis il va falloir juste, pour les fins de la transcription, qu'on soit le plus précis possible.

M. CLAUDE VILLENEUVE :

2870

O.K. Bien ça, ici, c'est la... O.K. Ça, on s'entend c'est Port Saguenay. Donc, l'ancienne desserte — excusez, si ça *chire* un peu — ça partait de là, puis ça s'en allait jusqu'à la base en ligne droite, la base de Bagotville étant autour de ça, là, quelque part là.

2875

Donc, c'est une ancienne ligne de transmission qui a été abandonnée, dont ils ont enlevé évidemment, ils ont ramassé leurs affaires il y a une vingtaine d'années, et qu'on s'est aperçu, lorsqu'Énergir a demandé l'autorisation de passer là, qu'il existait déjà une servitude qui n'avait pas été réglée. Parce que dans les contrats, dans l'abandon de service, c'était juste marqué qu'ils ramassaient leurs affaires, mais ce n'était pas marqué qu'ils envoyaient une main levée sur leur servitude et que, qui payait les frais de la servitude.

2880

LA PRÉSIDENTE :

Mais là, ça ne touche pas le projet, là, le tracé est plus de l'autre côté?

M. CLAUDE VILLENEUVE :

2885

Bien, ça touche le projet comme de quoi que l'endroit où ils passent, c'est exactement où est cette servitude-là. Donc, avant d'avoir cette servitude-là, il faut qu'ils demandent une main levée sur l'autre servitude, O.K.? Parce qu'ils ne peuvent pas passer sur une servitude déjà existante. Et ça, ça va être fait, j'imagine, je vais m'assurer que ça soit fait chez le notaire.

2890

LA PRÉSIDENTE :

On va éclaircir ça. — Monsieur Rousseau, préparez-vous. On va éclaircir ça avec vous tantôt pour mieux comprendre le tracé et cette servitude-là.

2895

Maintenant, si je reviens par rapport au sentier existant de tous ces bolidés-là. Donc, est-ce qu'il part d'un sentier existant pour traverser vos terres ou c'est parce qu'ils vont n'importe où?

M. CLAUDE VILLENEUVE :

2900

Il faut vous mentionner que moi, j'ai donné des...

LA PRÉSIDENTE :

2905

À Promotion Saguenay, est-ce que vous avez justement des sentiers sur vos terres?

M. CLAUDE VILLENEUVE :

2910

J'ai donné des droits, oui, des droits aux motoneigistes et aux quatre-roues. Les quatre-roues ont un droit de passage sur la route de Grande-Anse dans le fond. La route de Grande-Anse qui est, je pense, c'est celle ici. En tout cas, elle est quelque part par là.

2915

Juste au bord de la route de Grande-Anse, il y a une servitude de quatre-roues que j'ai accordé le droit. Et évidemment, j'ai aussi une servitude pour les motoneiges plus loin. Bien, comme je vous ai dit, tout passe par chez nous, ça fait que quand il y a de quoi, ça passe là. Donc, ces quatre-roues là pour avoir accès souvent à ces *trails*-là passent — parce que ça vient de partout. Donc, c'est incontrôlable.

2920

LA PRÉSIDENTE :

Donc, en mettant de clôture ou quoi que ce soit?

2925 **M. CLAUDE VILLENEUVE :**

Ah non, non, non, non. C'est incontrôlable, parce qu'ils partent... Puis souvent, ils sont très respectueux, vont passer dans des chemins de ferme. Moi, je n'ai pas de clôture et jamais je ne mettrai une barrière, parce que lorsqu'on ne met pas de barrière, généralement, dans 99 % des cas ils respectent les chemins de ferme. Et j'aime mieux qu'ils passent dans mes chemins de ferme, même si ça cause certains préjudices. Parce que le un pour cent, lui, ça arrive qu'il y en a un qui va aller carrément écraser, faire un chemin. Mais c'est l'exception.

2930

On peut dire que moi chez nous, les préjudices qui sont causés, c'est surtout quand il y a, comme on vous l'a montré tout à l'heure, des passages de toutes sortes de machines, et que là, ils s'en vont chez nous, comme l'été. C'est le même principe.

2935

Les droits compensatoires que je demande là, c'est surtout aussi pour les successeurs. C'est pour les enfants, les petits-enfants et aussi pour ceux qui vont devoir acheter, comme moi je l'ai fait, j'ai acheté des lots. Et comme l'ont dit mes collègues d'avant, quand tu es pogné avec ça, tu es pogné avec les préjudices qui sont liés à ces droits-là et tu n'as rien.

2940

C'est pour ça que maintenant on a dit : on s'occupe de passer, qu'on veut passer des lois compensatoires annuelles et c'est mon but ultime, moi. C'est probablement ma...

2945

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Villeneuve, je veux juste essayer de ramener ça au projet.

2950 **M. CLAUDE VILLENEUVE :**

Oui, le projet. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2955

Alors là, si je comprends bien, le gazoduc va passer sur vos terres?

M. CLAUDE VILLENEUVE :

2960

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Évidemment, vu que vous avez négocié, vous aviez eu à négocier une servitude.

2965 **M. CLAUDE VILLENEUVE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2970

Donc, le gazoduc c'est la ligne bleu pâle qu'on voit.

M. CLAUDE VILLENEUVE :

2975

O.K. La ligne bleu pâle. Ne bougez pas, là. Je vais essayer de me situer.

LA PRÉSIDENTE :

2980

C'est ça, il est en train de vous le montrer, mon analyste. Non, ça, ce n'est pas le gazoduc. Ça, c'est la ligne électrique d'Hydro-Québec qui pourrait...

M. CLAUDE VILLENEUVE :

2985

Non, mais c'est la desserte de Port Saguenay, ça. Non, non, non, excusez, vous avez raison.

LA PRÉSIDENTE :

2990

Oui, c'est ça. Donc, là, monsieur Bergeron est en train de vous les... Là. Oui, c'est ça.

M. CLAUDE VILLENEUVE :

Et le gazoduc, c'est lui.

2995

LA PRÉSIDENTE :

Non. Ce n'est pas le gazoduc, ça.

3000

M. CLAUDE VILLENEUVE :

3005 Non. Il est où lui? O.K. La desserte de Port Saguenay est là. O.K. Non, c'est lui. O.K. Bon, bien, c'est là. O.K. Ça, ici là, qu'elle ne suit pas la desserte de Port Saguenay... Ça, c'est la desserte de Port Saguenay, mais Énergir passe à côté.

LA PRÉSIDENTE :

3010 Oui, oui, c'est ça. Donc vous, vos terres sont où?

M. CLAUDE VILLENEUVE :

3015 Elles font le coin. Attendez un petit peu. O.K. Mes terres, c'est toutes celles-là ici. Je vois le lot qui est cultivé. Parce que là, on parle bien de la ligne de chemin de fer?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui, c'est ça.

M. CLAUDE VILLENEUVE :

3020 O.K. Moi, je longe, je suis des deux côtés de la ligne de chemin de fer ici.

LA PRÉSIDENTE :

3025 O.K.

M. CLAUDE VILLENEUVE :

3030 Et je suis, j'ai un petit bout ici aussi. J'ai le lot de là, et par la suite, là, c'est mes voisins, ça. La ligne de transmission étant celle-là.

LA PRÉSIDENTE :

3035 Donc, la desserte a traversé vos terres, la desserte ferroviaire?

M. CLAUDE VILLENEUVE :

3040 Elle est partie de chez nous la desserte.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Et puis est-ce que ça a occasionné justement un problème de circulation sur vos terres?

3045

M. CLAUDE VILLENEUVE :

Ça occasionne plus l'hiver un petit peu des motoneiges qui arrivent par là, et qui vont aller dans les bois. Évidemment, qu'on comprend qu'une desserte ferroviaire l'été ça a deux gros fossés puis ça a un chemin de fer. Mais lorsqu'Énergir va passer le droit de passage qu'on va leur accorder, c'est sûr que les quatre-roues et les motoneiges l'hiver vont prendre ce chemin-là, parce qu'il est plus beau. Il est planche, il est accessible en tout temps. C'est moins pire que de piler sur une terre.

3050

3055

LA PRÉSIDENTE :

Ça fait qu'ils vont accéder comment? À partir justement des infrastructures démantelées qui sont là, l'ancien... ?

M. CLAUDE VILLENEUVE :

3060

Oui. Et ils vont provenir aussi de là. Ils proviennent de là. Ils proviennent en fait des deux bords, de la base aussi. L'ancienne servitude qui est démantelée, ça s'en va par là aussi, puis évidemment que oui.

3065

LA PRÉSIDENTE :

Puis ma dernière question, en avez-vous parlé à la Ville de Saguenay? Parce que c'est quand même un réseau existant dont ils font la promotion. Est-ce que vous en avez parlé à la Ville de Saguenay que vous avez des inconvénients sur vos terres? Qu'il y a de la circulation sur vos terres?

3070

M. CLAUDE VILLENEUVE :

Oui. Bien, moi je dirais, je fais aussi partie de la commission de développement durable de la Ville de Saguenay. Donc, j'ai souvent l'occasion de côtoyer des représentants de tout ça. Et quand on vous dit qu'on a des préjudices, ce n'est pas toujours des préjudices qui causent des dommages. Il y en a qui cause plus de dommage que d'autres. Et je vous donnerais un petit peu, comme mon collègue, une image.

3075

3080

C'est si quelqu'un passe sur votre gazon chez vous pour aller... par exemple, un enfant qui

3085 veut partir d'en avant de chez vous puis qui veut s'en aller à l'école qui est située derrière chez vous, il décide de passer sur votre gazon, il ne fera pas de dommage. S'il en amène cinq de ses chums le soir, il ne fera pas de dommage encore, mais ça crée quand même un préjudice si vous en voyez 10 ou 20 qu'à un moment ils prennent toujours ça. Vous allez dire : « Vous ne faites pas de dommage, mais vous passez chez nous puis, bon. »

Ça, c'est ce qu'on appelle des préjudices sans dommage, mais il y a aussi des préjudices qui causent beaucoup de dommages.

3090 Donc, moi je vous dirais qu'il y en a, dans ce coin-là qui est dans un boisé, qui en cause moins. Ils passent dans les bois, dans mes lots à bois que j'ai là. Mais c'est quand même des préjudices. Je ne peux pas vous dire qu'ils font beaucoup de dommages là. Ils en font plus évidemment dans les champs. Mais c'est ce que j'appelle des préjudices.

LA PRÉSIDENTE :

3095 Je vous remercie, monsieur Villeneuve. Puis, Monsieur Rousseau, je vous ferais intervenir tout de suite. — Je vais poser des questions à monsieur Rousseau.

Alors, je vous remercie beaucoup, Monsieur Villeneuve.

3100 **M. CLAUDE VILLENEUVE :**

Merci.

3105

ÉNERGIR S.E.C. – INITIATEUR DU PROJET
M. ROBERT ROUSSEAU

LA PRÉSIDENTE :

3110 Monsieur Rousseau, bonsoir.

Donc, je m'excuse pour ceux qui s'étaient inscrits à la liste, je vais revenir à vous ça ne sera vraiment pas long.

3115 Alors, j'ai quelques questions pour vous. Pouvez-vous nous situer — on va remettre la carte, s'il vous plaît. Pouvez-vous nous situer clairement, parce que dans votre étude d'impact vous parlez que l'emprise traverse des infrastructures existantes. Donc, il y a une ligne électrique qui a été démantelée puis que ça part avec cette emprise-là, et ensuite, ça longe les terrains d'option d'achat de l'APS. Alors, pouvez-vous nous ramener sur ce tracé-là, s'il vous plaît, et nous

3120

l'expliquer?

M. ROBERT ROUSSEAU :

3125 Juste pour récapituler un petit peu le tracé, on se rappelle notre tracé a 13,5 kilomètres. Il y a 9 kilomètres en emprise privée puis il y a quatre, 5 kilomètres en emprise publique.

3130 Nous, on est un distributeur gazier. Donc, on a 11 000 kilomètres de réseau. La majorité, je dirais au-delà de 10 000 kilomètres, passe dans les emprises de route. Donc, on n'est pas une compagnie de transport de gaz naturel, on est un distributeur. Sauf que des conduites à la pression qu'on parle là, la première section de 9 kilomètres classe 7 000 kPa, kilopascal, on ne peut pas les passer à l'intérieur des emprises.

3135 Donc, c'est ces conduites-là qu'on passe sur les terres privées, parce que c'est des codes de sécurité qui permettent ça.

LA PRÉSIDENTE :

3140 Et ces terres privées là, c'est celles que vous détenez des options d'achat?

M. ROBERT ROUSSEAU :

Exact.

3145 **LA PRÉSIDENTE :**

Que l'APS détient des options d'achat?

M. ROBERT ROUSSEAU :

3150 Bien, ce qu'on essaye de faire lorsqu'on passe un nouveau gazoduc — ce qui est très rare chez nous, on n'en a pas beaucoup comme je disais tantôt — on essaye de longer des infrastructures existantes. Puis c'est pour ça que quand on fait une étude d'impact, on a une zone à l'étude, puis on a plusieurs tracés qu'on regarde. On essaye de longer autant que possible. On a regardé la possibilité de longer Hydro-Québec, la desserte qu'ils vont faire éventuellement pour desservir aussi MBR.

3160 Donc, nous ce qu'on a vu, juste pour essayer d'éclaircir ce que vous parliez tantôt, c'est que notre gazoduc existant passe ici, là. Ça, c'est la ligne bleue, c'est le gazoduc existant. Donc, la conduite de gaz existante — pour ne pas mêler la compagnie Gazoduc avec un gazoduc. Donc,

on va appeler ça conduite de gaz d'Énergir.

3165 Donc, nous, ce qu'on ferait, c'est le long de la voie ferrée, ici. Je ne sais pas si on se rappelle, on a un poste de livraison, on longe la voie ferrée. Majoritairement les terrains appartenaient déjà à Port Saguenay.

LA PRÉSIDENTE :

3170 L'administration portuaire, oui.

M. ROBERT ROUSSEAU :

3175 Administration Port Saguenay, lorsqu'ils ont construit la voie ferrée il y a quelques années, ils ont acquis un corridor de 20 mètres minimum, et à certains endroits, ils ont acheté les terres au complet, parce que les propriétaires voulaient vendre les terres au complet au lieu de garder seulement qu'un corridor. Puis nous, on a majoritairement passé dans ce corridor-là.

3180 On a répondu à une de vos questions. Il y a quelques propriétés ici, dans ce secteur-là, où APS détenait des options d'achat qu'ils n'ont pas exercées, parce qu'ils n'avaient pas de... quand on va à la CPTAQ pour exercer, bien ça prend une raison, puis là, il n'y avait rien qui passait dans ce corridor-là. Donc, ils ont exercé le corridor pour la voie ferrée, et non, le 20 mètres de large sur lequel ils détenaient des options de servitude.

LA PRÉSIDENTE :

3185 Est-ce qu'elles ont été exercées ces options d'achat là?

M. ROBERT ROUSSEAU :

3190 Non.

LA PRÉSIDENTE :

3195 Non.

M. ROBERT ROUSSEAU :

3200 Ce qu'on fait, c'est qu'on a pris une entente avec ces propriétaires-là. C'est que les propriétaires ont déjà été compensés par APS. Nous, on a compensé le manque à gagner. On a pris des espaces additionnels pour les aires de travail temporaire, puis on a payé ces

propriétaires-là, puis on va les payer éventuellement. On a signé des options pour aller chercher des terrains additionnels juste pour la construction. Donc, l'entente, ils ont déjà été payés par l'APS ces propriétaires-là.

3205 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, ils sont toujours propriétaires du terrain?

3210 **M. ROBERT ROUSSEAU :**

Ils vont demeurer propriétaires. Ils ont été payés comme si APS achetait la propriété, mais elle ne sera jamais exercée.

3215 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais il n'y a pas de transfert de propriété.

3220 **M. ROBERT ROUSSEAU :**

Ça va être une servitude avec Énergir. Ça va être converti en servitude avec Énergir.

LA PRÉSIDENTE :

Et l'emprise démantelée d'Hydro-Québec?

3225 **M. ROBERT ROUSSEAU :**

L'emprise démantelée, c'est entre, comme le disait tantôt monsieur Villeneuve, qui est un excellent négociateur en passant. Ici, c'est la base militaire, puis il y avait une servitude ici qui permettait de réunir – la voie ferrée est ici – et la ligne de Rio Tinto avec la base militaire.

3230
3235 Ces installations-là ont été démantelées. Monsieur Villeneuve parlait d'une vingtaine d'années. Je n'ai aucune idée, mais lorsqu'on a négocié avec monsieur Villeneuve, lui, ce qu'il nous disait. Mais nous, on voulait utiliser ce corridor-là : il est déjà déboisé, c'est déjà un corridor existant, les arbres n'ont pas repoussé — s'il y en a, ils sont très petits. Donc, on a dit, pour minimiser l'impact environnemental, on va passer dans ce corridor-là, puis quand on arrive ici près de la voie ferrée, bien, monsieur Villeneuve est propriétaire des terrains des deux côtés.

3240

LA PRÉSIDENTE :

Oui, mais ce n'est pas le tracé, là. Je m'excuse. Peut-être qu'on ne le voit pas bien, mais ce n'est pas en ligne, c'est bleu, là.

3245

M. ROBERT ROUSSEAU :

Bien ici. Excusez, c'est ici, je me trompe, là. À la jonction des deux voies – c'est petit un peu, là.

3250

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui, O.K. Parce que là vous montrez la ligne jaune.

3255

M. ROBERT ROUSSEAU :

Mais là, je ne me montre pas la ligne jaune, je montre la voie ferrée.

LA PRÉSIDENTE :

3260

Donc, vous montrez la voie ferrée, mais la petite ligne bleue qu'on voit, ça, c'est l'emprise de la ligne électrique démantelée?

M. ROBERT ROUSSEAU :

3265

Exact. Ici, là.

LA PRÉSIDENTE :

3270

O.K. C'est ça. Et ça, c'est l'emprise dont monsieur Villeneuve nous parlait?

M. ROBERT ROUSSEAU :

3275

Exact. Et monsieur Villeneuve nous a demandé de...

LA PRÉSIDENTE :

3280

O.K. On va changer de figure, on va vous éclaircir ça.

M. ROBERT ROUSSEAU :

Parce que c'est un petit un peu.

3285 Mais là, ce qu'on a discuté avec monsieur Villeneuve, on a dit : on va passer dans cette
emprise-là, il y a déjà un corridor, puis il y a eu quelques erreurs en faisant nos recherches avec
nos arpenteurs-géomètres. On se demandait à qui appartient cette emprise-là. Au début c'était à
Hydro-Québec. On a discuté avec eu pendant quelques mois pour s'apercevoir que ce n'était plus
3290 à eux, c'était à Rio Tinto. Puis par la suite, on s'est aperçu que ça appartenait à la Défense
nationale finalement. Donc, c'est eux qui sont propriétaires de l'emprise, puis on a pris une
entente avec eux pour essayer de faire abandonner cette servitude-là, pour que nous, Énergir
prenions une servitude à la place.

LA PRÉSIDENTE :

3295 Ma dernière question c'est que j'essaie de situer dans le DQ7, désolée, on n'a pas eu le
temps de tout analysé rapidement. Dans le DQ7.1 que vous avez déposé, je pense, hier, oui.

3300 Les propriétaires, les lots des propriétaires, est-ce que le lot de monsieur Villeneuve
apparaît dans la liste que vous nous avez fournie?

M. ROBERT ROUSSEAU :

Non. Non.

3305

LA PRÉSIDENTE :

Pourquoi?

3310 **M. ROBERT ROUSSEAU :**

Bien, le lot de monsieur Villeneuve, il est propriétaire de son lot. Bien là, si vous demandiez
lesquels lots APS détient une option d'achat.

3315 **LA PRÉSIDENTE :**

On demandait les propriétaires privés. O.K. Donc ça, c'est les lots qui ont des options
d'achat?

3320

M. ROBERT ROUSSEAU :

Exact.

3325 **LA PRÉSIDENTE :**

Les options d'achat ne sont pas exercées. Donc, ça va être des servitudes en droit réel?

M. ROBERT ROUSSEAU :

3330

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

3335

Et là, j'ai un, deux, trois, quatre, cinq, six lots. Donc, le septième, donc monsieur Villeneuve serait un propriétaire. Est-ce qu'il y en a d'autres?

M. ROBERT ROUSSEAU :

3340

Oui, il y en a d'autres. Il y a le voisin de monsieur Villeneuve. Je ne me rappelle plus de son nom. Je ne connais pas les noms par cœur.

LA PRÉSIDENTE :

3345

O.K. Il y en a combien d'autres?

M. ROBERT ROUSSEAU :

3350

Bien, les propriétés privées, ce qu'on disait, c'est qu'il y en avait 11 au total, je crois.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Il y en a quatre autres, Monsieur Villeneuve? Oui, O.K.

3355

M. ROBERT ROUSSEAU :

Donc, il en a quatre, puis il y en a trois qui sont touchés par des options, mais ils ont plusieurs lots, je crois.

3360

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est ça. Oui.

3365 **M. ROBERT ROUSSEAU :**

Ça dépend si on parle en nombre de lots, en nombre de propriétaires.

LA PRÉSIDENTE :

3370

O.K. Donc, je vous remercie.

M. ROBERT ROUSSEAU :

3375

C'est sûr que je n'ai pas tous ces chiffres-là par cœur. Mais juste pour vous dire, l'emprise existante c'est cette ligne-là. Comme vous voyez, ici on avait deux scénarios, puis sur le lot de monsieur Villeneuve qui est à la jonction des voies ferrées, on avait deux scénarios de tracés : un qui passait en ligne droite ici, qui traversait la voie ferrée, puis il y en a un qui contournait la voie ferrée puis qui revenait ici, le côté opposé de la voie ferrée, sur des terrains d'APS.

3380

Donc, quand on a compensé monsieur Villeneuve, on a considéré ces deux scénarios là, et on lui a dit qu'on en utiliserait seulement qu'un, mais qu'on payerait pour les deux. Parce qu'on ne savait pas trop à ce moment-là lequel on utiliserait lorsqu'on a commencé à négocier avec lui au mois d'octobre l'année passée.

3385

Peut-être juste préciser, là. Tantôt vous parliez UPA puis tout ça. Moi, ça adonne bien, c'est moi la personne qui négocie avec la Confédération de l'UPA à Longueuil. Et présentement, on est en discussion avec eux pour conclure, pour négocier une entente-cadre.

3390

Comme le disait tantôt monsieur de l'UPA, on a une entente qui date de 10 ans à peu près, qui est basée sur les mêmes principes qu'Hydro-Québec. Lorsqu'on l'a négociée, on avait deux, trois exemples d'ententes existantes. On a signé une entente qui était plus pour des projets dans la vallée du Saint-Laurent, puis comme je le disais, depuis ce temps-là, on utilise cette entente-là qui compense des propriétaires de façon équitable, basé sur 10 critères différents qui sont les mêmes qu'Hydro-Québec, puis on a toujours négocié nos servitudes depuis ce temps-là, à partir de cette entente-là.

3395

3400

On ne peut pas l'appeler une entente-cadre, mais c'est une entente qui a été signée précisément pour un projet, mais qui a été utilisée depuis ce temps-là pour plusieurs projets, puis qui a été ajustée au niveau des compensations pour les mettre à jour annuellement.

Donc là, ce qu'on a décidé, ça fait trois ans que j'en parle avec les gens de la Confédération, on est occupé de part et d'autre assez, et on a commencé cette année à discuter d'une entente-cadre. La prochaine rencontre, c'est le 30 août prochain.

3405 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Madame Gendron, avez-vous des questions? Ça va. Alors, je vous remercie.

3410

MADAME NANCY ROBERTSON

LA PRÉSIDENTE :

3415

Alors, je vais appeler la prochaine personne au registre, c'est madame Nancy Robertson. Et je vous remercie de votre patience. Est-ce qu'elle est ici?

Bonsoir, Madame.

3420

Alors, je vous rappelle, vous avez dix minutes.

Mme NANCY ROBERTSON :

3425

Alors bonsoir. Alors, ça me fait plaisir de me présenter. Je suis Nancy, et dans la présentation que je vais vous faire, je donne – je vais juste vous mettre en contexte – je vais donner différents exemples ayant pour objectif de faciliter la compréhension, en fait, de rehausser la compréhension du contenu que j'élabore. Afin de pouvoir les apprécier, je vous serais très reconnaissante de bien vouloir me laisser aller jusqu'à la fin, mais là, je comprends le processus.

3430

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez un dix minutes.

3435

Mme NANCY ROBERTSON :

Ça fait que c'est ça. Ça fait que je remercie les professionnels qui ont pris le temps de m'aider dans mon questionnement pendant ma rédaction, ça fait que, docteur Ali Saeidi, qui est sismologue à l'UQAC, et docteur Paul Bédard, qui est géologue aussi à l'UQAC.

3440

3445 Alors, présente à la première partie, à la première audience de ce BAPE sur la desserte de gaz naturel dans la zone industrialo-portuaire à Saguenay, j'étais très attentive aux présentations des membres qui siégeaient à la table des initiateurs du projet. Je n'ai pas la prétention d'avoir la connaissance des initiateurs de ce projet en termes de développement d'emplois et de retombées économiques. Je n'ai pas non plus la prétention d'avoir la connaissance ni de précieux savoirs des environmentalistes, ni des biologistes, ni de tous les spécialistes des sciences de la terre.

3450 Cependant, je suis psychocriminologue de formation et je sais pertinemment bien que, ce qui n'est pas criminel aujourd'hui peut l'être demain.

3455 Ainsi, c'est à titre de citoyenne que je vous partage mes préoccupations, mes inquiétudes et mon questionnement en lien avec les différentes facettes, espérant ainsi permettre de nourrir la réflexion chez les décideurs quant à l'importance de nos responsabilités envers la vie qui nous entoure.

Je me permets de vous proposer des solutions qui, à mon humble avis, permettraient une meilleure cohésion sociale.

3460 En ce sens, ma contribution se veut bien modeste, mais je la souhaite très éclairante sur les questions fondamentales, espérant ainsi rendre la vue aux plus aveuglés par les gains économiques du développement du projet tel que présenté dans sa forme actuelle : bien économique, certes, très séduisante dans le milieu des affaires à première vue, mais qui risque sérieusement d'hypothéquer la qualité de l'environnement et de la vie qui nous entoure.

3465 Alors là, je vous remets dans le contexte — parce que nous avons une très belle et une très riche histoire régionale. Nous avons la chance d'avoir un majestueux fjord qui est une étendue d'eau si particulière que nous reconnaissons qu'elle est unique au monde.

3470 Certes on est toujours content de voir des initiatives locales surtout quand ça permet de répondre à des besoins locaux. L'exemple qui m'était venu, c'était l'exemple des camps agricoles. C'est une initiative de l'Université Laval où on encourage le développement justement de jardins biologiques dont les aliments permettent de répondre aux besoins locaux.

3475 Soulignons que les initiateurs d'Énergir ne s'en viennent pas planter des carottes, des tomates puis des oignons verts. Pour rehausser la compréhension encore une fois, ce qui m'apparaît fondamental à ce stade-ci, c'est de souligner la richesse des phénomènes océanographiques.

3480 Là, je vous amène un peu dans l'explication de la richesse des différentes couches d'eau et, tout ça, parce que quand je regarde des tuyaux de gaz qui passent quand même pas loin des

cours d'eau, dans les images qu'on voit, et qu'on sait que ça passe en terrain marécageux.

3485 Mon inquiétude à moi, c'est avec la condensation qu'on connaît, c'est que – parce que comme j'ai dit, j'ai été à la présentation de l'initiateur du projet – donc ce que j'ai bien reçu, c'est qu'ils s'en venaient avec les tuyaux de gaz en zone marécageuse, puis le terme exact qui avait été utilisé, c'est qu'il va y avoir des « sécheresses de terre ». Donc, il y a des indemnités de prévues au portefeuille de l'initiateur pour justement ces sécheresses-là qui sont causées.

3490 Mais moi, quand j'entends sécheresse de terre, j'entends contamination des sols. Puis quand on contamine les sols, bien, ça a un impact sur tout ce qui se passe autour, la vie, là. Puis quand on sait que c'est en zone marécageuse, bien, tu sais, c'est humide, ça fait qu'une fois contaminé, c'est que ça part dans l'atmosphère. Ça retourne dans l'eau surtout, là, tu sais, c'est de l'eau, puis l'eau, c'est tellement important, parce que c'est la vie. Ça fait que c'était un élément que j'apporte à ce stade-ci.

3495 Ça fait que là, je reviens à mes explications du fjord pour permettre de comprendre toute l'importance d'être très prudent quand on développe des choses à proximité du fjord.

3500 Parce que c'est ça, c'est que, ce que je comprends, c'est que la dynamique de l'eau, c'est qu'on a une couche dans le fond complètement, qui est de l'eau salée. On a une couche dans le milieu qui est comme un courant qui se promène. C'est un peu comme le courant australien. Puis sur le dessus, la particularité du fjord, c'est que c'est l'eau en provenance du lac Saint-Jean.

3505 Puis quand on regarde dans les manuels, il y a des dépôts de pollution qui se trouvent encore dans le fond de l'eau, d'anciennes entreprises qui étaient là depuis longtemps. Ça fait qu'on a, tu sais, une responsabilité d'être très prudent puis de faire attention, justement s'il a des pollutions qui s'en vont dans l'air comme ça, qui s'en vont se déposer dans l'eau. Bien, ce n'est peut-être pas une bonne idée de s'en aller en zone marécageuse avec des tuyaux de gaz. C'est juste un constat.

3510 Et lorsque nous savons que notre région est située dans un zonage sismique à risques modérés, et que ce genre de perturbation naturelle expose le zonage à des risques particulièrement plus élevés quant aux glissements de terrain. Aussi, les spécialistes s'entendent pour reconnaître les risques élevés d'érosion de ce zonage, celui proposé par les futures installations d'Énergir.

3515 Il faut vérifier que les installations ont été approuvées par les experts dans ce domaine relié à des évaluations des risques encourus en cas de perturbation naturelle : séisme, glissement de terrain ou érosion, selon les matériaux des différentes installations en fonction de l'emplacement de celle-ci. Pour prévenir la tragédie écologique et un scandale environnemental, il faudrait s'assurer que cette expertise soit sérieusement élaborée. Ceux et celles qui se souviennent, le

3520

3525 séisme que nous avons connu hier, géologiquement parlant, a fait sa part de ravage. C'était en 1988. Je suis profondément d'avis, compte tenu de l'emplacement et la nature des opérations d'Énergir, que c'est un devoir de réflexion autant pour les initiateurs de ce projet que pour les autorités compétentes, et une obligation d'avoir un plan d'intervention préventif détaillé. C'est nécessaire, compte tenu de la nature d'Énergir et de l'emplacement proposé.

3530 Alors, ceci m'amène à une série de questions. Alors, est-il possible de limiter les dégâts d'une perturbation naturelle? Est-il possible de prévenir la tragédie écologique ou le scandale environnemental advenant le cas où il y a une tragédie, il y a une perturbation naturelle? Dans l'affirmative, comment?

LA PRÉSIDENTE :

3535 En conclusion?

Mme NANCY ROBERTSON :

3540 Alors, je vais finir en vous disant, c'est que dans ma position à moi, quand je vois un camion de gaz, peu importe le gaz, j'ai exactement la même réaction que si je voyais quelqu'un armé. Ça représente pour moi la même menace pour la société, d'où la nécessité d'utiliser le terme de cohésion sociale tantôt.

3545 Alors, je vais terminer tout ça avec un exemple. Vous permettez que je donne mon exemple?

LA PRÉSIDENTE :

Très rapidement.

3550 **Mme NANCY ROBERTSON :**

3555 Alors, quiconque se fait prendre à droguer un cheval de course afin qu'il soit plus performant, afin que les gains économiques soient plus importants pour ainsi dire rendre le cheval plus rentable pour son propriétaire, cela sera considéré comme ayant commis un acte criminel sanctionné en vertu du Code pénal.

3560 Dans le même ordre d'idée, lorsque nous sommes informés que des indemnités sont déjà prévues dans le portefeuille de l'entreprise Énergir pour dédommager les agriculteurs, sécheresse de terre, qui se résume en d'autres termes par la contamination des terres dont je viens de vous parler.

C'est ça. La destruction de la vie qu'il y a sur la terre. Et peu importe, la somme des indemnités prévues, ce que nous devons retenir ,c'est que la vie ainsi détruite ne reviendra jamais. Merci.

3565 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Madame Robertson. Avez-vous des questions? Oui. Madame Gendron.

3570 **LA COMMISSAIRE :**

Je voudrais juste comprendre. Je vous remercie pour votre mémoire, et je veux juste comprendre votre position. Vous êtes contre le projet ou vous êtes en train de nous dire qu'il faudrait que le projet soit géré de façon plus sécuritaire et plus écologique?

3575 **Mme NANCY ROBERTSON :**

3580 Moi, ce que je suis en train de dire, c'est qu'on est dans une région où il y a des risques. Est-ce qu'il y a déjà un plan de prévention? Est-ce qu'Énergir a déjà un plan de prévention? Parce qu'on sait, par exemple, dans nos écoles, s'il y a un incendie, les enfants pratiquent. Il y a un plan d'urgence pour ne pas que personne panique le jour où l'urgence se présente. Est-ce qu'Énergir a un plan d'intervention préventif au cas où il y aurait un séisme? Le séisme qui peut engendrer une faiblesse au niveau des terres et créer des glissements de terrain. C'est un des risques à surveiller de près quand on vit des séismes.

3585 Mais compte tenu de la nature, comme je disais, si c'était juste planter des tomates puis des carottes, ce n'est pas la fin du monde. Mais des tuyaux de gaz, c'est des questions fondamentales qu'il faut se poser, parce qu'il ne faut pas attendre que la tragédie soit là puis que tout le monde soit en état de panique pour dire : « Bien, ça prend un plan, on n'a pas de plan d'urgence. Personne n'avait pensé à ça. » Il faut que ça soit clairement là, que ce soit prêt, puis le jour où il faudra l'appliquer, bien c'est là, mais il ne faut pas attendre.

3590 **LA COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

3595 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Madame Robertson.

3600

Mme NANCY ROBERTSON :

Merci à vous. Au revoir.

3605

M. PATRICE GOBEIL

LA PRÉSIDENTE :

3610

J'ai juste une confusion dans l'horaire. Madame Cartier, peut-être que vous allez pouvoir m'éclairer. Est-ce que monsieur Gilbert présente toujours? Monsieur Martin Gilbert, il n'est pas présent? Très bien. Alors, nous passons à monsieur Patrice Gobeil.

Bonsoir, Monsieur Gobeil.

3615

M. PATRICE GOBEIL :

3620

Bonsoir, Madame Gauthier, Madame Gendron. Moi, c'est Patrice Gobeil de la ferme Saguelait. Je suis un propriétaire visé par le projet de la ligne de gaz. Pour faire une petite histoire, monsieur Villeneuve, qui parlait tantôt, je suis le voisin, le deuxième voisin dans le fond de sa terre envers le boulevard de la Grande-Baie Nord. Je ne sais pas si vous voulez le situer sur la carte. On a parlé pas mal du coin tantôt.

LA PRÉSIDENTE :

3625

Oui, oui. Non, je vais juste me prendre une petite carte au cas où, mais, je pense, ça va. Allez-y.

M. PATRICE GOBEIL :

3630

Dans le fond, moi, la ligne de gaz va passer à 420 mètres de mon entreprise laitière. Moi, je suis la troisième génération sur la ferme laitière. J'ai trois enfants. J'espère que ça va continuer. Mais ce tracé de ligne de gaz m'inquiète. Je pense que c'est un peu normal avec ce qu'on vient d'entendre, les risques de séisme qui pourrait arriver, les risques d'explosion. Je me considère quand même proche. Ma maison est proche aussi. Là-dessus, j'aimerais que le projet me sécurise.

3635

Tantôt on parlait des impacts au niveau de la voie ferrée, la nouvelle voie ferrée. Moi, j'en ai eu des impacts directs, parce qu'elle passe chez nous, elle m'a coupé un lot de terre en deux puis elle passe dans la ligne de lots qui est juste à côté de la mienne. Avant, il y avait plus ou moins de

3640

quatre-roues qui passaient. Il y avait des motoneiges un peu. Il y avait les propriétaires privés qui étaient les voisins dans ce coin-là. Mais depuis qu'il y a une voie ferrée, il y a de nouveaux visages qu'on ne voyait pas avant.

3645 Puis encore là, l'été c'est moins pire. Une desserte ferroviaire bien, comme disait monsieur Villeneuve tantôt, c'est un dôme de roches avec deux rails dans le milieu. Ça fait que pour pratiquer le VTT ce n'est pas l'idéal. C'est bon pour traverser puis encore là, ce n'est pas facile non plus. Je l'ai expérimenté une fois cet été, puis ce n'est pas la meilleure place à passer.

3650 Mais ce qui m'inquiète, c'est l'hiver, puis une desserte ferroviaire bien, on s'entend que c'est une nouvelle, c'est un nouveau chemin qui va être plat, qui va être défriché, qui va être beaucoup plus accessible. Ça fait que là, ça va être hiver et été. Ça va être des quatre-roues, les jeeps qui passent partout, les côtes à côtes. Ça va être des voies d'accès qui vont partir de la *trail* qui est déjà balisée, la *trail* de quatre-roues puis la *trail* de motoneige qui passe aux lignes de transmission, la ligne électrique de Rio Tinto. Ça fait que ça fait un beau chemin qui s'en va direct
3655 chez nous. Ça fait que ça, ça vient m'inquiéter.

Je vais ouvrir mes petites notes, j'ai pris des petites notes sur mon téléphone tantôt. Je n'étais pas supposé de parler, mais je n'avais pas le choix, il fallait que je vienne.

3660 Dans le fond, vous aviez demandé aussi les types de culture qui était dans ce coin-là. Parce que, c'est ça, moi, le gaz va passer 1,2 kilomètre sur mes lots. J'en ai un en longueur puis un en largeur. Ça fait que les types de culture, bien ça dépend, ça dépend des années. Il y a des années, c'est en foin; des années, c'est en céréale; des années, c'est en maïs. Ça fait que je ne
3665 peux pas vous dire quelle culture qui va être là, mais il va toujours y avoir des cultures, puis ma progéniture va faire des cultures. On s'entend que ça va aller dans le temps.

Je me pose des questions sur le développement de mon entreprise. Parce que là, il y a le boulevard la Grande-Baie Nord, il y a le chemin de la Grande-Anse, puis il va y avoir une ligne ferroviaire puis une desserte de gaz. Ça fait que moi, je suis clôturé de chaque côté par des
3670 infrastructures que je ne peux pas ôter. Ça fait que, ça peut-tu mettre en péril le développement de mon entreprise? Je me pose la question.

Puis au niveau de l'orientation de l'entreprise. On parlait de production biologique. Moi, je suis conventionnel présentement. Il n'y a rien qui dit que dans cinq ans je ne serai pas bio. Il n'y a rien qui dit que dans mes enfants, ils n'auront pas le virage bio. Puis c'est mes enfants, mes
3675 arrière-petits-enfants, on verra dans le temps. Parce que là, on parle d'une ligne qui est à perpétuité, ça fait que c'est long.

3680 Ça fait que là-dessus, c'est ça qui m'inquiétait, en bref, là. C'est tout.

LA COMMISSAIRE :

3685 Merci beaucoup pour votre présentation. Vous dites que vous avez été incommodé, donc, depuis la desserte ferroviaire. Donc, vous avez des craintes avec la nouvelle desserte de gaz. Est-ce que vous avez eu l'occasion de faire part de vos préoccupations soit à l'autorité régionale, soit à l'UPA?

M. PATRICE GOBEIL :

3690 Bien, je vous dirais que ça fait des années qu'on cohabite avec les VTT, les motoneiges. On le dit, mais ça donne quoi. À un moment donné, il n'y a aucun...

LA COMMISSAIRE :

3695 Mais vous le dites à qui? Puis est-ce que vous avez fait une démarche formelle de plainte ou quelque chose comme ça?

M. PATRICE GOBEIL :

3700 Je n'ai jamais fait de plainte. Personnellement non, je n'ai jamais fait de plainte soit à la police, soit à la ville ou à l'UPA, peu importe. Mais on les endure, on les endure. On cohabite dans le fond, on ne veut pas passer pour des *chialeux* puis des personnes qui veulent brimer les sportifs de VTT. Ça fait qu'on les tolère. Ça fait qu'on essaye de les canaliser le plus possible avec un chemin. On parle des fois des chemins de ferme, tout ça. Mais il y en a toujours un beau *taouin* qui, lui, à un moment donné il se décide qu'il va passer de travers dans le champ, puis
3705 c'est haut de même, puis ci, puis ça. « Ah, c'est le fun! »

Ça fait que c'est ça qui vient le plus nous chercher dans le fond.

3710 **LA PRÉSIDENTE :**

Si je comprends bien vos lots sont déjà affectés par la desserte ferroviaire?

M. PATRICE GOBEIL :

3715 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3720 Oui. O.K. Donc, vous êtes un petit peu plus haut que monsieur Villeneuve?

M. PATRICE GOBEIL :

Oui. Vers le boulevard de la Grande-Baie Nord.

3725 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. O.K. Et les impacts que vous avez eus, justement par rapport à la circulation. Vous nous avez dit que l'hiver, il y en avait un petit peu plus, c'est ça?

3730 **M. PATRICE GOBEIL :**

Oui, à cause que c'est une voie ferrée. Ça fait que l'hiver c'est plus facile en motoneige de passer la voie ferrée, parce qu'elle n'est pas vraiment utilisée.

3735 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais disons, qu'il n'y avait pas – puis là, moi, je suis une fille de ville, là, je l'avoue – mais disons que sur une terre agricole qu'il n'y en aille pas de desserte ferroviaire, puis qu'ils décident de passer du point 1 à un point B, mais qu'il n'y ait pas de gazoduc. Est-ce que ça, c'est possible aussi?

3740

M. PATRICE GOBEIL :

Bien, avant non, parce qu'il n'y avait pas de voie directe.

3745

LA PRÉSIDENTE :

Mais c'était boisé?

3750 **M. PATRICE GOBEIL :**

C'était boisé, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3755

C'était boisé. Ça fait que là, mais dans des endroits justement qui ne sont pas boisés où est-ce qu'il y a une culture qui est là. Est-ce que ça vient changer quelque chose qu'il y ait une desserte ou pas? Parce qu'ils peuvent passer d'un point 1 à un point B, le territoire est ouvert. Bien là, je vous dis, je suis une fille de ville. Ça fait qu'il faut juste m'expliquer.

3760

M. PATRICE GOBEIL :

3765 C'est que c'est sûr qu'ils peuvent venir n'importe quand. Ils peuvent prendre la voie publique puis traverser dans mon champ. J'ai des accès, ça fait qu'eux autres, ils prennent mes accès. Ce n'est pas barré partout. C'est juste que ça fait une porte qui est connectée directement avec des pistes balisées. C'est ça qui est le problème. La piste balisée elle... puis là, bien, ils disent : « Ah, on va aller... je vais voir mon chum sur le boulevard. Je vais couper là, il y a un beau chemin là. »

3770 **LA PRÉSIDENTE :**

3775 Puis si vous mettez des clôtures, parce que disons qu'Énergir s'engage à vous payer des clôtures, disons. Puis je ne veux pas parler au nom d'Énergir, mais disons là qu'il y a des clôtures qui sont aménagées, qui sont installées, des infrastructures ou la Ville de Saguenay, par exemple, vu que c'est des sentiers balisés qui sont promus sur des cartes de la ville. Donc, à ce moment-là, est-ce que ça serait une solution pour vous?

M. PATRICE GOBEIL :

3780 Bien, la clôture, c'est parce que si tu clôtures la zone de gaz, bien...

LA PRÉSIDENTE :

3785 Pas la zone de gaz, les points d'intersection par exemple.

M. PATRICE GOBEIL :

Ah ça, ça ne sert à rien.

3790 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça ne sert à rien.

M. PATRICE GOBEIL :

3795 Ça ne sert à rien. Ils ont tous des *zip cut* ou bien des pinces ou bien peu importe ce que tu mets. On a mis des roches, des blocs de ciment, ils font le tour à quelque part, ils se font une *trail* plus loin. C'est quasiment demander l'impossible. Un VTT, c'est un tout terrain, ça fait qu'on s'entend que... Ça veut tout dire.

3800

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, vu qu'ils se donnent le droit de passage, ils vont passer n'importe où, puis peu importe les infrastructures qui sont présentes.

3805

M. PATRICE GOBEIL :

C'est ça.

3810

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Ça fait que moi, ça complète ma compréhension. Ça va? Alors, je vous remercie beaucoup.

3815

M. PATRICE GOBEIL :

Merci.

3820

LA PRÉSIDENTE :

Madame Cartier, est-ce qu'il y a d'autres personnes au registre? Non.

3825

MOT DE LA FIN

LA PRÉSIDENTE :

3830

Alors, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de consultation régionaux ainsi que dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

3835

Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au mardi 20 août prochain pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Annie Cartier, coordonnatrice de la commission, car à défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas l'accepter. Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur des opinions émises.

3840

3845

La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique au plus tard le 7 novembre 2019. La commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique.

Elle remercie également les personnes-ressources et l'initiateur pour leur collaboration à ce processus public. Merci et bonne fin de soirée.

3850

AJOURNEMENT

3855

Je soussignée, EVE GIARD, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3860



Eve Giard, s.o.

3865